

Première séance, mardi 19 juin 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Motion d'ordre de la présidence 2018-GC-94: modification de l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2018 – prise en compte du projet de décret 2015-DICS-26 (Participation de l'Etat de Fribourg à la transformation et à l'agrandissement de la patinoire Saint-Léonard de Fribourg): prise en considération. – Projet de décret 2017-DEE-36: octroi d'une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2018-DIAF-3: naturalisations 2018 – décret 2; entrée en matière, lecture, vote final. – Rapport 2016-DIAF-33: état des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles (postulat 2016-GC-2 Peter Wüthrich/Marie-Christine Baechler); discussion. – Rapport d'activité 2018-CE-35: Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) (2017); discussion. – Rapport d'activité 2018-CE-39: Médiation cantonale administrative (Med) (2017); discussion. – Mandat 2018-GC-10 Romain Collaud/Gabriel Kolly/Nicolas Kolly/Claude Brodard/Yvan Hunziker/Christine Jakob/Stéphane Peiry/Nadine Gobet/René Kolly/Sylvia Baiutti: crédit d'impôts aux citoyens grâce au bénéfice de la BNS; prise en considération. – Motion 2018-GC-47 Anne Meyer Loetscher/Susanne Aebischer: un-e unique délégué-e à l'enfance et à la jeunesse; prise en considération. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Xavier Ganioz, Ralph Alexander Schmid, Johanna Gapany, Marc-Antoine Gamba, Patrice Jordan, Raoul Girard, Bertrand Morel, Jean-Pierre Doutaz et Sébastien Frossard.

MM. Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Ich habe das Vergnügen, diese 4. Session des Jahres 2018 eröffnen zu dürfen. Ich begrüsse insbesondere Herrn Grossrat Benoît Piller. Es freut uns, dass Du wieder genesen und unter uns bist. (*Applaus*)

Mitteilungen des Ratspräsidiums:

1. Der Sommer ist definitiv angekommen. Ihr könnt euch der überflüssigen Westen und Anzüge entledigen, damit Ihr ruhig und in Frieden arbeiten könnt.
2. Klubs und Gruppierungen: Am Mittwoch, 20. Juni, um 12 Uhr findet die Generalversammlung des Klubs für Holz- und Waldwirtschaft statt.
3. Bericht zum Auftrag 2016-GC-102 «Schaffung einer ausreichenden Anzahl Arbeits- und Betreuungsplätze für Erwachsene mit einer Behinderung für die Jahre 2017 und 2018 im

Kanton Freiburg, zusammen mit den nötigen Stellen für die Betreuung»: Der Grosse Rat hat den Auftrag am 6. Oktober 2016 teilweise angenommen. Der Staatsrat hat jetzt seinen Bericht dem Grossen Rat überwiesen. Dieser Bericht kann auf Parlinfo eingesehen werden.

4. Bericht 2018-DIAF-4 zum Auftrag 2016-GC-28 «Verwendung der finanziellen Mittel für die Wiederbevölkerung der für die Patentfischerei offenen Seen des Kantons»: Der Bericht des Staatsrates zu diesem Auftrag war dem Grossen Rat im März 2018 überwiesen und auf Parlinfo veröffentlicht worden. Anfang Juni erhielten wir eine Ergänzung zu diesem Bericht. Sie kann ebenfalls auf Parlinfo eingesehen werden.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion d'ordre de la présidence Modification de l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2018 (prise en compte du projet de décret 2015-DICS-26 «Participation de l'Etat de Fribourg à la transformation et à l'agrandissement de la patinoire Saint- Léonard de Fribourg»)

Prise en considération

Le Président. Wie Sie bereits in den Fraktionen diskutieren konnten, schlägt das Präsidium, gemäss Artikel 111, Alinea 2 unseres Gesetzes, die Änderung der Sitzung von morgen Mittwoch vor, mit dem Einverständnis der beiden Vizepräsidenten. Die Fraktionspräsidenten und das Büro wurden

über dieses Vorgehen informiert, unter der Voraussetzung, dass die parlamentarische Kommission ihre Arbeit beenden kann. Diese Arbeit wurde gestern Abend betreffend dem Projekt Eisstadion beendet. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat ihre Arbeit bereits im Vorfeld beendet. Somit könnten wir dieses Objekt auf die Traktandenliste von morgen Mittwoch setzen. Es würde als erstes Traktandum am Vormittag behandelt.

Erlauben Sie mir im Namen des Grossen Rates eine Bemerkung betreffend der zeitlichen Abwicklung dieses Dekrets. Es ist sicherlich nicht im Sinne unserer Arbeit, unter einem solchen Zeitdruck Kommissionsarbeiten vorzunehmen. Das Präsidium bedauert dies, findet es aber trotzdem sinnvoll, dieses Objekt nun auf die Traktandenliste zu setzen, da alle Arbeiten vorgenommen werden. Dieser Vorschlag bedarf der Zustimmung des Grossen Rates respektive einer Abstimmung. Da sich die Fraktionen intensiv damit befasst haben, möchte ich – obwohl nicht unbedingt vorgesehen – kurz die Diskussion zu diesem morgigen zusätzlichen Traktandum «Kredit und Beteiligung in der AG des Eisstadions» eröffnen.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Nous avons pris connaissance de ce changement de programme vendredi passé, à 22 heures. Le programme initial a été discuté il y a dix jours au sein du Bureau et il avait été décidé de reporter cet objet pour la session de septembre prochain. Pour quelle raison? La raison est assez simple: la commission n'avait pas encore terminé ses travaux. Nous venons d'apprendre – je viens de l'apprendre ce matin – que la commission a eu sa deuxième séance hier soir et nous avons pris connaissance ce matin de l'annexe de la commission. C'est la raison pour laquelle, au moins au sein de notre groupe, nous avons naturellement tracé cet objet lors de la séance de groupe de ce matin, séance au cours de laquelle nous avons décidé à une large majorité, presque à l'unanimité, de maintenir la décision initiale du Bureau, c'est-à-dire de traiter cet objet au mois de septembre.

Nous estimons que de traiter cet objet demain matin, ce n'est pas respecter le bon fonctionnement du Grand Conseil, les procédures démocratiques et nos institutions. Personnellement, je suis fan depuis 45 ans du HC Fribourg-Gottéron avec lequel nous avons tout vécu: un nouveau toit à Saint-Augustin, le déménagement à Saint-Léonard, tout le financement et toutes les actions de Gottéron. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause le fond du message. Nous allons soutenir à 100% ce financement de 15, respectivement de 20 millions pour la patinoire.

Ma question est la suivante: pourquoi les travaux ont commencé cette année sans avoir encore le financement assuré? Il s'agit aussi de poser les questions de la bonne gouvernance et de connaître – peut-être pas au Grand Conseil, mais au minimum au sein du Conseil d'Etat – les ayants droit économiques derrière la société L'ANTRE SA qui est responsable de la nouvelle patinoire. Est-ce que le Conseil d'Etat a déjà

signé ces fameux contrats de prestations mentionnés dans son message? Ce sont pour ces raisons-là et surtout parce que nous avons eu connaissance seulement ce matin de l'annexe définitive de la commission que je vous invite à reporter cet objet au mois de septembre. A notre avis, le financement pour les travaux en cours n'est pas en danger. Le canton, c'est-à-dire le Conseil d'Etat, peut donner ses garanties, car l'objet, comme je viens de le dire, n'est pas remis en cause sur le fond. C'est la raison pour laquelle je vous invite à reporter cet objet pour le mois de septembre.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich intensiv mit dem Antrag der Änderung der Traktandenliste befasst. Ein wichtiges Dekret und eine gewichtige Vorlage, das ist sicher. Es geht um viel Geld, es geht um die Reputation unseres Kantons. Gottéron ist das sympathische Aushängeschild unseres Kantons, es vereint Welsch und Deutsch. Alle stehen hinter Gottéron und ich kann Ihnen sagen, viele Schweizerinnen und Schweizer stehen ebenfalls hinter Gottéron. Gottéron ist wirklich ein sympathischer Imagerträger unseres Kantons.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist einstimmig dafür, dass dieses Traktandum nun aufgeführt wird, auch mit einigem Murren. Die sehr kurze Zeit für die Prüfung ist allerdings unseriös. Das Dekret hat nicht alle Fragen beantwortet. Wir sind «mal à l'aise», ähnlich wie unsere Kollegen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Trotzdem: Mit einer gewissen Wut im Bauch unterstützen wir die Änderung der Traktandenliste und beantragen, dieses Traktandum für Mittwoch aufzuführen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a été également plongé dans des abîmes de perplexité face à cette surprenante décision qui lui a été communiquée ce matin et il n'a pas été capable de trancher de manière définitive dans un sens ou dans un autre. Une partie du groupe estime que la manière de procéder ne revêt pas une orthodoxie qu'on a l'habitude d'avoir dans cette haute sphère. Une deuxième partie du groupe estimait que l'on ne saurait faire de formalisme excessif dès lors que le fond du problème est d'une importance quand même capitale; enfin, une autre partie du groupe pouvait à la fois se rallier à la déplaisante impression que l'on traite un peu le Grand Conseil comme une entité somme toute assez négligeable, mais vu l'importance du sujet, à la fois admettre aussi que l'on puisse se prononcer dans cette session encore; eh bien, cette partie-là s'en abstiendra. Vous aurez compris, chers collègues, vous n'aurez pas de prise de position, chacun agira selon sa conscience.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). On en a aussi longuement discuté ce matin dans le groupe démocrate-chrétien. Le groupe démocrate-chrétien sait ce qu'il se veut. (*Rires.*) Non, ce n'est pas la première fois, c'est de plus en plus régulier, c'est même devenu une permanence. Alors, le groupe démocrate-chrétien ne va pas tergiverser, faire du «On adore Gottéron,

mais quand même on va voir, on attendra». On est favorable de suite. On estime que le travail a été fait, si, de plus, les gens de la commission se sont réunis en urgence encore hier soir. Si on voit le résultat du vote final – 8 voix contre 0 et 1 abstention (2 départs anticipés) –, on peut se dire que le travail a été fait, on est tous derrière, on connaît ce projet. Si le travail est fait, il est bien fait, on doit donner aujourd’hui un signal fort à notre canton, aux gens qui font du hockey et je pense que c’est une opportunité; dans ce sens-là, le groupe démocrate-chrétien sera unanime à soutenir la demande de mise à l’ordre du jour de demain matin.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion d’ordre est acceptée par 63 voix contre 26. Il y a 11 abstentions.
- > L’ordre du jour de la séance du 20 juin 2018 sera modifié avec la prise en compte du projet de décret 2015-DICS-26 (Participation de l’Etat de Fribourg à la transformation et à l’agrandissement de la patinoire Saint-Léonard de Fribourg).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs

(SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 26.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 11.*

Projet de décret 2017-DEE-36 Octroi d’une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB)¹

Rapporteur: **Hubert Dafflon** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Olivier Curty**, Directeur de l’économie et de l’emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Si vous avez lu hier *La Liberté*, Patrick Aebischer, ancien président de l’EPFL, disait ceci: «Il faut oser investir pour l’innovation.» C’est exactement où nous en sommes aujourd’hui. Le projet du *smart living building* est un projet de recherche conjoint de l’EPFL de Lausanne, de notre Université de Fribourg et de la Haute école de gestion et d’architecture de Fribourg sur le fameux site de *blueFACTORY*.

Le but est de positionner notre canton comme un centre de compétences au niveau de la construction et de créer cet habitat du futur 4.0 au sens des objectifs du Conseil d’Etat. On doit devenir un centre de compétences non seulement cantonal, mais aussi suisse. Cela doit nous assurer ce rayonnement dont tout le monde parle et souhaite.

On a eu l’automne dernier un exemple parfait d’un projet à réussite dans l’habitat intelligent, avec la médaille d’or obtenue par le *NeighborHub*, l’habitat du voisinage, qui a gagné cette fameuse médaille aux Etats-Unis et qui donnait la preuve que nous avons les compétences pour réussir dans ce domaine hautement important pour notre futur économique.

De quoi s’agit-il avec ce *smart living building*? Il s’agit de construire en 2022 ce que devrait être un bâtiment suisse en 2050, selon les objectifs de la *Stratégie énergétique 2050* ou bien la *société à 2000 watts*.

La commission ad hoc a siégé deux fois. La première fois, nous nous sommes réunis pour parler de l’entrée en matière. Après de nombreuses questions et un long débat, nous avons déjà accepté le principe de l’entrée en matière et du projet tel

¹ Message et annexe pp. 2055ss.

que soumis par le Conseil d'Etat. Or, celui-ci, suite à la séance avec la Commission des finances et de gestion, a repris le dossier sous l'aspect du mode de financement. Aujourd'hui, je tiens à saluer et à remercier d'une part le commissaire Olivier Curty, son bras droit, M. Allaman ici présent, ainsi que tous les membres de la commission et M. Jodry à ma droite, car ils ont accepté de siéger un samedi matin, le 2 juin, pour aller de l'avant. Vous voyez ce que nous sommes prêts à faire et là, je tiens à le dire, ce sont tous les partis qui ont joué le jeu. S'il faut aller de l'avant rapidement, on peut compter sur les gens.

Dans le débat d'entrée en matière, deux points étaient essentiels:

- > le transfert dit technologique entre ce qui est – on va dire – l'école, la recherche, et l'application dans le concret; n'oubliez pas que la construction dans le canton de Fribourg est un des piliers de notre économie avec plus de 13 000 emplois;
- > la forme de l'apport financier de 25 millions. Aujourd'hui, il y a une proposition qui semble tout à fait correcte, sous la forme de ce prêt conditionnellement remboursable.

Dans ce sens-là, la commission, à l'unanimité, a voté l'entrée en matière le 2 juin 2018. Elle tient aussi à marquer un soutien ferme et fort pour la poursuite de ce projet sur le site de *blueFACTORY*, projet qui mérite pleinement notre soutien.

Le Commissaire. Die hohen Erwartungen, die wir in das ehemalige Cardinal-Gelände gesetzt haben, konnten bisher noch nicht erfüllt werden. Mit dem vorliegenden Dekretsentwurf treten wir jedoch in eine neue, in eine wichtige Phase ein.

Pourquoi? Les trois oppositions au plan d'affectation cantonal (PAC) sont en passe d'être retirées, après de longues négociations, sous réserve encore d'approbation par le Conseil d'administration de BFFSA. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pourrait alors donner son feu vert dès le début juillet et on pourra finalement commencer les constructions.

Ensuite, il y aura le lancement du mandat d'étude parallèle (MEP) pour le bâtiment du *smart living lab*, donc pour le financement sur lequel vous allez vous prononcer aujourd'hui.

L'entrée en force du PAC ouvrira aussi la voie à la construction du bâtiment B par BFFSA, avec des fonds privés. Ce bâtiment pourrait voir le jour en 24 mois, dès le financement trouvé, et offrir enfin à BFFSA les surfaces qui lui font défaut pour répondre aux demandes d'hébergement des entreprises.

La discussion que nous allons avoir aujourd'hui aura donc des répercussions importantes pour le développement du site. Elle donnera la mesure de nos ambitions pour la place économique fribourgeoise et de notre capacité à tenir le cap d'une vision juste et ambitieuse pour notre avenir et pour

nos emplois. Le développement du *smart living lab* et de son bâtiment expérimental répond en effet parfaitement aux besoins d'un des deux grands piliers de notre économie. Je vous rappelle que dans le canton de Fribourg, la construction représente deux milliards d'investissement par an et 13 000 emplois, donc 10% de nos EPT.

Au-delà de ces perspectives, le *smart living lab* représente aussi une plus-value extraordinaire pour nos hautes écoles, en particulier notre Université et notre Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA). Il est encore une vitrine remarquable qui renforce aujourd'hui déjà l'attractivité de la place fribourgeoise. Il suffit à cet égard de mentionner le récent triomphe du *NeighborHub* lors de la compétition internationale du *Solar Decathlon* de Denver.

Mit dem *smart living lab* beherbergt der Kanton Freiburg heute eine Zweigstelle der ETH Lausanne, einer der erfolgreichsten technischen Hochschulen der Welt. Dies ist ein grosser Trumpf, was die Ausstrahlung, die Sichtbarkeit und die Positionierung unseres Wirtschaftsstandorts betrifft. Andere Kantone wie Wallis und Neuenburg verfügen ebenfalls über ETH-Zweigstellen, jeweils mit eigenen Spezialgebieten. Das *smart living lab* ist aber nicht bloss ein Aushängeschild. Die Einrichtung beschäftigt bereits heute 85 Forscherinnen und Forscher in ihren provisorischen Büros in der Blauen Halle von *blueFACTORY* und die Hälfte davon stammt von der ETH Lausanne.

Bis heute hat das SLS das Entstehen von 8 Zusammenarbeitsprojekten mit Partnern aus der Wirtschaft finanziell unterstützt. Das *smart living lab* wächst schnell und deshalb wurde beschlossen, ein grösseres Versuchsgebäude zu bauen als ursprünglich geplant, damit es bis zu 130 Forscherinnen und Forscher beherbergen kann.

Ce bâtiment expérimental est le cœur battant de tout l'édifice. C'est grâce à lui que le *smart living lab* va pouvoir fertiliser nos entreprises, avec des nouveaux matériaux et processus, avec des compétences de pointe. Et quand je dis nos entreprises, c'est au sens large. Le *smart living lab* est un projet cantonal, je le souligne, qui peut profiter à l'ensemble de notre tissu économique, dans tous les secteurs liés de près ou de loin à l'habitat. Les différentes branches de la construction pourront aussi faire remonter leurs besoins aux chercheurs du *smart living lab*, pour cibler des pistes d'expérimentation particulières.

Zur demographischen Herausforderung gesellt sich noch die technologische Herausforderung der Energiewende. Unser CO₂-Fussabdruck wird hauptsächlich vom Gebäudebereich beeinflusst. Die Anstrengungen zur Steigerung der Energieeffizienz werden sich deshalb stark auf den Gebäudebereich konzentrieren, um die Ziele der Energiestrategie des Bundes und des Kantons zu erreichen. Und genau da werden das *smart living lab* und sein Versuchsgebäude einen wertvollen Beitrag liefern können. Kurz gefasst befindet sich dieses

Kompetenzzentrum genau an der Schnittstelle zweier strategischer Herausforderungen unserer Zukunft.

Sie sehen, meine Damen und Herren, es steht viel auf dem Spiel. Darum hoffe ich, dass Sie das Vorhaben des *smart living building* mit Enthusiasmus erfüllt und dass Sie seinen Bau unterstützen werden.

Je voudrais encore rappeler que techniquement, le financement de la construction de ce bâtiment était initialement prévu sous forme d'une location à travers le budget ordinaire de l'Etat, à raison d'un million de francs par année durant vingt ans. Ce mécanisme a été détaillé dans le message de mars 2014 au Grand Conseil. La dépense de 20 des 25 millions demandés aujourd'hui était donc déjà planifiée, mais avec un autre mode de financement. Quant aux cinq millions supplémentaires, ils correspondent donc à l'extension du *smart living building*, extension décidée du fait que la capacité d'accueil maximale du bâtiment est pratiquement déjà atteinte aujourd'hui dans la halle bleue et que du fait aussi que la collaboration de l'EPFL et de nos hautes écoles sur cette plate-forme a déjà fait ses preuves; et je cite encore une fois le *NeighborHub*.

Avant de conclure, je tiens à remercier, moi aussi, d'abord la commission ad hoc, qui a accepté de siéger largement en dehors des heures de bureau; la pertinence de leurs questions nous a permis d'améliorer notre projet. Merci aussi à la Commission des finances et de gestion, qui nous a fait profiter de son expertise et qui, il faut le souligner, assure un suivi régulier du dossier. Je la considère comme un partenaire précieux et je me réjouis de nos futures discussions qui porteront en particulier sur le plan financier et la gouvernance du projet de BFFSA.

En résumé, je suis convaincu que le lancement du projet *smart living building* enclenchera un cercle vertueux, de nature à combler les attentes légitimes, voire impatientes, quant au développement du site de *blueFACTORY*. Au fond, les questions auxquelles vous devez répondre aujourd'hui sont celles-ci: le canton de Fribourg veut-il disposer d'un bâtiment pionnier dans le domaine de l'habitat du futur? D'un bâtiment à la pointe de la recherche et des pratiques d'excellence en matière de développement durable? D'un bâtiment unique en Suisse, qui permettra à notre HEIA et à notre Université de développer leur collaboration avec l'EPFL et, finalement, d'un bâtiment qui permettra un transfert technologique propre à fertiliser notre tissu économique? Si la réponse est oui à ces questions, alors je vous demande de donner aujourd'hui un signal politique fort, un signal politique puissant, en acceptant l'octroi d'une aide financière de 25 millions pour la construction du *smart living building*.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 6 juin 2018 pour l'examen du message et du décret relatifs à l'octroi d'une aide financière en faveur de la construction du *smart living building*. Contrairement au premier message, le décret actuel prévoit un prêt, et

non une avance à fonds perdu de l'Etat, à la société *blueFACTORY* Fribourg SA de 25 millions. Cette construction juridique et ce nouveau mode de financement ont été proposés par notre Commission lors de la première séance sur le sujet et avalisés par le Conseil d'Etat. Il s'agit d'un montant global de 25 millions qui devra servir exclusivement au financement de la construction du *smart living building*. Les membres du comité de pilotage veilleront à l'utilisation correcte des fonds publics à cet effet. La Commission des finances et de gestion vous recommande donc, sous l'angle financier, d'accepter le décret, selon le projet bis de la commission parlementaire ordinaire.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). C'est avec un intérêt certain que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des deux décrets successifs relatifs au financement du bâtiment *smart living building* sur le site de *blueFACTORY*. Le premier décret a été accueilli avec un certain scepticisme et c'est un euphémisme.

Ce message nous apprenait notamment que ce nouveau bâtiment «stimulera la rigueur d'investigation et la pensée latérale» et qu'il «intensifiera l'épanouissement personnel et garantira des conditions équitables pour tous». Voilà tout un programme.

Mais voilà, dans ce premier message, il n'y a aucune information concrète sur des éléments essentiels, par exemple sur qui allait devenir propriétaire de ce bâtiment pour lequel le canton devait investir 25 millions à fonds perdu.

Presque autant d'opacité que dans le projet de la patinoire. A croire que ça devient une marque de fabrique dans notre canton.

Heureusement, vous avez corrigé le tir, Monsieur le Commissaire, et je dois admettre que le second message présenté est beaucoup plus concret et précis. Il répond mieux à nos interrogations et a adapté de façon judicieuse le mode de financement. Merci.

Mais le groupe de l'Union démocratique du centre est perplexe depuis le début sur le projet *blueFACTORY*. Et le développement de ce projet depuis maintenant quatre ans n'est pas pour nous faire changer d'avis, presque au contraire.

Ce décret amène les remarques et commentaires suivants: cela a été dit plusieurs fois en commission, nous trouvons que l'économie réelle n'est pas assez associée au projet de manière large. Nous avons également constaté que dans le premier décret de 2014, de 26,2 millions – et là je cite le message du Conseil d'Etat à l'époque –, l'entité *BUILD* devait concevoir depuis 2014 le bâtiment et pour ce faire, la somme de 4,2 millions du premier décret leur était allouée, ce que confirmait le commissaire du Gouvernement lors du débat en plénum le 15 mai 2014. On ne sait pas où sont passés ces millions, car le décret présenté aujourd'hui prévoit à nouveau que celui-ci

couvre les crédits d'études. Certainement que ceux-ci sont déjà partis pour stimuler des rigueurs d'investigation et des pensées latérales.

Enfin, notre groupe a déposé un amendement afin de fixer le montant du prêt à vingt millions. J'expliquerai cet amendement lors de la lecture des articles.

Finalement, je relève, pour le procès-verbal et peut-être pour les archives du canton, la promesse faite par le commissaire du Gouvernement lors de la séance de commission. Vous me permettrez de vous citer, Monsieur le Commissaire: «Le montant de 25 millions est un plafond fixe. Pas un franc supplémentaire ne sera versé par l'Etat de Fribourg.»

Personne ne doute de votre bonne foi, Monsieur le Commissaire, mais malgré tout, je vous invite à reformuler cette promesse aujourd'hui. Cela rassurera notre Grand Conseil, car les souvenirs des dépassements de budget sont encore vifs dans notre Parlement.

Avec ces commentaires, le groupe de l'Union démocratique du centre ne s'opposera pas à l'entrée en matière.

Moussa Elias (PS/SP, FV). C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du présent décret. En effet, nous sommes soucieux que le quartier d'innovation *blueFACTORY* avance enfin. Toutefois, nous avons été très déçus par la première mouture du décret et du message l'accompagnant et nous remercions donc le Conseil d'Etat, respectivement la CFG, de nous permettre de nous prononcer aujourd'hui sur un décret mieux ficelé.

Mais personne n'ose. Cela a été dit par le président de la commission. Je n'aurais pas su mieux dire que Patrick Aebischer dans les colonnes de *La Liberté* d'hier. Alors que ce même journal nous apprend ce jour que le cap de 500 emplois a été franchi au *Marly Innovation Center*, le quartier d'innovation *blueFACTORY*, pourtant une zone stratégique cantonale, a du plomb dans l'aile. C'est non seulement le malheureux constat de M. Aebischer, mais, je pense, la constatation de tout un chacun, vu de l'extérieur en tout cas.

Personne n'ose. Et dire que l'éminente *NZZ* nous expliquait ce qui suit dans un article paru le 1^{er} juillet 2013 et consacré à l'économie fribourgeoise galopante: «Der nächste Entwicklungsschritt steht 2014 bevor, wenn hier das *smart living lab* eingeweiht wird, ein von der ETH Lausanne, der Universität und der Ingenieurschule Freiburg gemeinsam getragenes Forschungsinstitut im Bereich nachhaltiges Wohnen».

Nous sommes aujourd'hui en 2018 et l'inauguration du *smart living building* est prévue pour 2022, soit avec huit ans de retard, d'après les éloges de la *NZZ* concernant le développement de l'économie fribourgeoise.

Personne n'ose ou, pour emprunter l'image exprimée par un collègue dans le cadre d'une discussion concernant ce sujet,

avec le présent décret, certes, le canton ose avancer, un tout petit peu, en mettant juste ce qu'il faut au niveau des gaz, tout en freinant du pied et en tirant le frein à main. Avec le présent décret, le canton investit le minimum du minimum, tout en demandant le remboursement de son investissement et, au plus vite, le retour sur investissement.

Oui, un investissement de 25 millions paraît beaucoup. Mais en réalité, et ce n'est pas que M. Aebischer qui le sait, le pense et le dit, il est évident que le canton devra encore investir bien plus à l'avenir pour le quartier *blueFACTORY*, s'il veut véritablement que ce site devienne un, voire le projet phare de l'économie fribourgeoise.

A cet égard, le groupe socialiste regrette, à l'instar d'autres groupes très certainement, le retard pris dans le développement du quartier *blueFACTORY*. Ce n'est pas en fustigeant sans cesse *blueFACTORY* et la gouvernance autour du quartier que cela rendra le site plus attractif. Personnellement, ce n'est pas en me regardant chaque matin dans la glace, tout en me disant que je suis chauve, que mes cheveux vont recommencer à pousser.

Avec le *smart living building*, enfin, la pièce maîtresse du quartier *blueFACTORY* se concrétise, soit la construction du bâtiment expérimental, qui permettra la mise en application de concepts et technologies développés par le *smart living lab*.

Autrement dit, avec le *smart living building*, l'implantation de l'EPFL dans le canton de Fribourg sera enfin une réalité, en chair et en pierre. Cela a déjà été dit, la collaboration entre l'EPFL, l'Université de Fribourg et la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg a déjà porté ses premiers fruits, à savoir la victoire du *NeighborHub* au concours *Solar Decathlon*.

Notre groupe estime qu'avec la construction du *smart living building*, *blueFACTORY* ressemblera enfin moins à une friche et prendra plus la forme d'un véritable quartier. Par ailleurs, le *smart living building* permettra à moyen et à long terme de faire bénéficier l'économie et surtout la population fribourgeoise des résultats des recherches scientifiques menées par les trois institutions.

Alors, chères et chers Collègues, osons, enfin. Le groupe socialiste, en tout cas, osera et soutiendra le projet bis de la commission ordinaire.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). C'est un moment historique, ici, dans le Grand Conseil. A l'image de prédécesseurs qui ont décidé pour les chemins de fer, de prédécesseurs qui ont décidé de construire des autoroutes, ce qui nous a apporté de la prospérité. Pourquoi un moment historique pour un bâtiment qui se veut le bâtiment du futur? Fribourg a eu la chance de faire partie du *Swiss Innovation Park* et grâce à notre collaboration avec l'EPFL de Lausanne et depuis cette collaboration, on a eu un grand succès sur le site de

blueFACTORY. Mon lien d'intérêts par rapport à *blueFACTORY*: je suis membre du conseil stratégique consultatif de BFFSA. Le grand succès sur le site qui est visible aujourd'hui, c'est le *NeighborHub*, un projet qui a quand même déjà impliqué 40 entreprises fribourgeoises à côté de nos hautes écoles qui ont contribué à ce succès. Et ce sont les jeunes qui ont œuvré pour ramener cette médaille d'or. Maintenant, on a une pièce clé qu'on veut installer à Fribourg. A l'époque, ici dans cette salle – j'ai des historiens qui me l'ont confirmé –, on débattait sur la nécessité du chemin de fer et sur le danger que cela importe éventuellement des idées un peu communistes. Aujourd'hui, on voit que l'économie fribourgeoise s'installe aussi autour de nos liens, le chemin de fer et nos autoroutes. Le futur sera autour de l'innovation pour l'économie durable, pour les bâtiments qui consomment moins d'énergie. Le groupe démocrate-chrétien soutient avec beaucoup de force ce décret et entrera en matière, car c'est notre économie qui est invitée à s'impliquer dans ce projet par les moyens du cluster Bâtiment; et je vous prie d'en faire de même.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Il faut commencer par casser la tirelire et ajouter: «Que voit-on aujourd'hui? Toujours rien.» Voilà ce qu'on pouvait lire hier dans *La Liberté* au sujet ce que pense Patrick Aebischer sur *blueFACTORY* et le *smart living lab*.

Ces deux phrases contrastaient avec les mots élogieux qu'il venait de dire juste avant au sujet des parcs technologiques de Suisse romande et de ce qui se faisait dans les cantons de Genève, Vaud, Valais et Neuchâtel. A la question du journaliste de savoir pourquoi rien ne semble se passer dans le canton de Fribourg, Patrick Aebischer répond: «Personne n'ose.» Par le passé, Georges Python et Joseph Piller ont osé agir. Aujourd'hui, il faut investir plus de 100 millions en plus de ce qui a déjà été consenti, ne pas se contenter de bouts de chandelle, dixit Patrick Aebischer, ce Fribourgeois, notre Fribourgeois qui a osé et a réussi à l'EPFL comme personne d'autre. J'ai presque envie de dire: heureusement pour lui, il n'est pas resté à Fribourg. Oui, il faut oser et ne pas se contenter de bouts de chandelle. En commission, j'ai dit exactement la même chose, il faut arrêter d'être pingre, surtout avec les fortunes astronomiques que possède les Fribourgeois, car il s'agit bien de cela: cette fortune appartient à toutes et à tous les Fribourgeois et je crois que cela fait un moment qu'elles et ils souhaiteraient que le canton investisse dans ce grand projet. Alors, quand j'entends que des députés veulent diminuer encore de 5 millions le crédit d'engagement de 25 millions proposé par le Conseil d'Etat pour ce projet phare qu'est le *smart living building*, je me dis qu'il ne faut pas s'étonner si, à force d'être pingre par le passé – et je dirais encore aujourd'hui –, le canton de Fribourg reste à la traîne des cantons romands, voire de la Suisse au niveau technologique. Le canton de Fribourg possède depuis longtemps d'excellentes écoles supérieures, il forme d'excellents étudiants qui, par manque de dynamisme et de courage du monde politique,

doivent toujours et encore s'expatrier vers les cantons voisins qui ont, eux, investi pour de grands projets, lesquels ont attiré des entreprises innovantes. Tel Patrick Aebischer à l'EPFL, bien des étudiants n'ont pas d'autres choix que de s'expatrier du canton s'ils veulent satisfaire leur soif de passion, de savoir et de découverte.

On connaît aujourd'hui tous les bénéfiques pour l'EPFL qui est devenue grâce à Patrick Aebischer l'une des écoles supérieures les plus réputées au monde. Heureusement, le canton de Fribourg est en train de réagir et le meilleur exemple est sa participation récente – par deux de nos écoles supérieures fribourgeoises, l'HEIA-FR et l'Université de Fribourg, avec le *NeighborHub* construit dans la halle bleu de *blueFACTORY* – à la compétition *Solar Decathlon 2017* à Denver aux Etats Unis. Je vous rappelle les résultats: huit podiums sur dix dont six en première place. Chers collègues députés, ce n'est pas le moment de jouer au pingre et de diminuer ce montant de 25 millions souhaité pour le *smart living building*. Si le canton veut gagner comme le *NeighborHub*, il faut mettre le pied à l'étrier et enfourcher son ou ses chevaux de bataille. C'est comme au Mondial de foot: il faut en vouloir et mettre des moyens si l'on veut gagner. Alors, comme l'a dit Patrick Aebischer, les moyens sont clairement du côté du canton qui doit prendre la direction des opérations. Il la prend ici et ce n'est pas le moment de lui dire qu'il fait faux. Au contraire, je vous invite à soutenir clairement ce décret et surtout le montant de 25 millions pour le canton, pour ses étudiants, pour ses Fribourgeois et ses entreprises actuelles et futures innovantes.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion stimmt dem vorliegenden Dekret «*smart living building*» einstimmig zu. Die Forschung für neue Innovationen und neue Produkte ist unsere Zukunft, eine ganz konkrete Wirtschaftsförderung und die 25 Millionen Franken sind wohl gut investiert.

blueFACTORY und *smart living building* setzen sich allerdings selbst unter Erfolgsdruck. Alle finanziellen Beiträge der beteiligten Partner der öffentlichen Hand zusammen gerechnet werden wir am Schluss wohl über 130 Millionen Franken in diese Zukunftsfabriken investiert haben. Und nun erwarten die Bürgerinnen und Bürger, die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler, auch etwas retour, einen Return on Investment, der Arbeitsplätze in unserem Kanton schafft. *NeighborHub*, ein sich selbst mit Energie versorgendes Haus, ist zwar schön und recht, reicht aber wohl kaum. Mittelfristig muss nun zwingend ein Return on Investment kommen, sonst haben wir viel Geld für warme Luft investiert.

Mit dieser Hoffnung und Erwartung stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion dem vorliegenden Dekret einstimmig zu.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a apporté un soutien critique à *blueFACTORY* dès le début pour une raison très simple: il est convaincu que le pari

industriel et sociétal proposé par le quartier d'innovation de réaliser des contributions faibles en carbone à l'économie et à l'économie circulaire est essentiel dans le domaine de l'habitat pour la survie de notre planète. C'est là qu'on doit faire des efforts extrêmement considérables. C'est cette contribution concrète que le canton de Fribourg peut apporter à ce défi. Et ce n'est pas par angélisme ou par innocence que nous avons soutenu dès le début, au contraire d'autres groupes politiques, le projet *blueFACTORY*. Sans beaucoup de surprises, je peux vous annoncer que nous allons entrer en matière et soutenir le projet bis de la commission.

A part cela, il faut quand même soulever que ce projet fait partie de l'accord passé entre l'Ecole Polytechnique et le canton de Fribourg. Il permet la réalisation du *smart living lab* qui a été accepté par le Grand Conseil.

M. le Commissaire nous a rappelé que cet élément permettait de faire partie du *Swiss Innovation Park*. Malheureusement, ça ne figure pas dans le message, comme si on l'avait oublié. Or, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que cela nous permet effectivement d'être, à Fribourg, référé partout dans le monde. Les gens qui cherchent innovation dans la construction, dans le bâtiment, vont tomber sur *blueFACTORY* grâce à notre incorporation dans le *Swiss Innovation Park*. Sans cela, Fribourg ne serait plus sur la carte, Mesdames et Messieurs, c'est le prix qu'on doit payer, vous me direz que 25 millions, c'est beaucoup. Moi, je crois que c'est extraordinairement raisonnable. C'est pour cela qu'on acceptera aussi l'augmentation de 20 à 25 millions du crédit et des conséquences qui permettent d'avoir plus de mètres carrés pour recevoir plus d'emplois.

On a pris bonne note du fait qu'on a fait une exception en matière de droit de superficie, puisqu'il va être offert pour la somme de zéro franc et zéro centime pour faciliter la réalisation de cette opération. On espère que d'autres projets phares aussi importants venant à *blueFACTORY* pourront bénéficier du même privilège. C'est de la musique d'avenir.

J'aimerais terminer avec deux remarques générales, peut-être un peu plus personnelles: la première porte sur l'importance que c'est un des moteurs, si ce n'est le moteur de la croissance et du développement du canton. J'aimerais interpeller et demander aux partis politiques et en particulier à nos collègues du groupe de l'Union démocratique du centre qui s'opposent à ce pari de nous présenter de meilleures propositions. Nous vous attendons, Mesdames et Messieurs. Nous attendons de meilleures propositions pour que le canton se développe et puisse assurer l'opulence de sa population.

La dernière remarque, c'est le fait qu'on peut avoir des doutes sur la capacité de l'Administration cantonale à gérer des projets critiques, critiques au sens d'ambitieux, importants, stratégiques et difficiles. Il y a deux ou trois exemples; on va en parler demain avec la piscine, heu, avec la patinoire (*rires!*), il y a le serpent de mer de la piscine, il y a eu le pont de la Poya, le contournement de Bulle. Ces projets-là ont en commun

d'être des projets extrêmement lourds, difficiles et complexes. Or, on se demande si l'Administration cantonale a quand même la culture et les moyens pour le faire. J'aimerais rappeler ce fameux adage du lièvre et de la tortue: «Rien ne sert de courir, il faut partir à temps.»

Le Rapporteur. J'ai constaté avec satisfaction qu'aucun groupe politique n'a combattu l'entrée en matière de ce projet ô combien important pour notre canton, mais c'était aussi un peu le reflet des débats que nous avons eus en commission le 1^{er} mai dernier où beaucoup de questions avaient été posées au commissaire du Gouvernement quant à la gouvernance, quant aux montants en question, quant à *blueFACTORY*; c'est un sujet qui revient toujours: pourquoi? Pourquoi si longtemps? J'ai envie de dire que si vous voulez des bons projets, il faut prendre le temps. Je m'adresse aussi à M. Bürgisser: il faut avoir cette patience et on l'a, on doit l'avoir; oui, il faut pouvoir avoir de la qualité et je pense que ça va dans une bonne direction et aujourd'hui on peut marquer un point essentiel qui ira aussi dans cette bonne direction. Le 1^{er} mai, beaucoup de questions avaient été posées, beaucoup de réponses avaient été données. On a eu deux heures de débat et finalement, aujourd'hui, on voit que ce sont un peu les mêmes points qui sont là, mais il y a plus d'enthousiasme. Encore aujourd'hui, je sens les groupes satisfaits du message modifié, satisfaits de la situation et on voit qu'aucun parti ne s'oppose; ce n'est donc pas combattu et dans ce sens-là, je pense que j'ai rien d'autre à rajouter, sinon à me féliciter de ce débat d'entrée en matière.

Le Commissaire. Je vous remercie de cette entrée en matière. Je vais essayer de répondre brièvement à vos questions.

Concernant l'implication de l'économie réelle dans le projet, je pense que ça sera un des enjeux principaux. Je vous ai aussi dit avant que cela a déjà fait ses preuves. Je vous rappelle encore une fois les huit projets collaboratifs actuellement en cours et la fameuse participation au *Solar Decathlon*; pas moins que 46 entreprises ont participé aussi au succès de ce projet. Je suis confiant à ce sujet-là.

On s'est posé beaucoup cette question vraiment intéressante d'un éventuel dépassement. Alors, ce que j'ai dit en séance – et j'aimerais bien le répéter ici –, personne aujourd'hui ne peut dire qu'il n'y aura pas de dépassement, mais la maîtrise des coûts fait partie intégrante du processus de construction et les 25 millions sont un montant maximum, à moins d'avoir une nouvelle décision politique.

La libération des 25 millions par l'Etat se fera par étape selon le calendrier décrit dans le message (p. 6), en fonction du rythme de la réalisation des travaux. Et le maître d'ouvrage sera BFFSA qui sera aussi le propriétaire du bâtiment. BFFSA, en tant que maître d'ouvrage, je le répète encore une fois, mettra bien évidemment en place un contrat régulier du projet et livrera aussi des montants de manière échelonnée. Vous allez me dire que cela ne vous suffit pas; et vous avez

probablement raison. Raison pour laquelle on a trouvé une autre solution, une solution supplémentaire qui se rajoute à cela; elle est un peu compliquée au niveau technique, mais j'essaie d'être bref. S'il devait y avoir malgré tout un dépassement de budget, c'est BFFSA, sur décision du comité de pilotage conjoint, qui pourra puiser dans le budget annuel alloué paritairement par l'Etat et l'EPFL aux évolutions du bâtiment *smart living building*. Dans la convention qui a été signée – et cela a été communiqué aussi de manière transparente lors de la discussion en 2014 au Grand Conseil –, il est prévu un fonds qui sera alimenté paritairement par l'EPFL (750 000 francs) et par l'Etat (750 000 francs); cela donne 1,5 millions par année. Un demi-million est destiné à couvrir les frais d'entretien et l'autre million est destiné à renouveler le bâtiment, lequel est sera en effet un bâtiment évolutif. Si vous faites le calcul, on aura, sur une vingtaine d'années, un montant supplémentaire de 20 millions à disposition pour transformer ce bâtiment.

L'idée est que s'il y a dépassement, il y aura une décision politique encore une fois par le comité de pilotage conjoint, lequel pourra décider si ce dépassement est justifié ou en tout cas s'il faut dépenser; en cas de recours sur une adjudication, il y aura probablement peut-être des frais d'avocat et là, on pourrait puiser dans ce fonds. Alors, maintenant prenons un exemple concret de dépassement: 25 millions et un dépassement de 10%, cela donne 2,5 millions de dépassement. Là, vous allez me dire que la première année, le fonds ne sera alimenté seulement que d'un million de francs et vous aurez tout à fait raison. Et là, je trouve quand même que l'Etat et l'EPFL pourront anticiper ce versement, mais évidemment cela sera en diminution des montants qui seront versés plus tard. Concrètement, on va puiser un million la première année et il n'y aura donc pas de renouvellement du bâtiment, un deuxième million la deuxième année et un demi-million la troisième année, ce qui veut dire qu'on va priver le *smart living lab* la possibilité de renouveler son bâtiment pour couvrir un éventuel dépassement. C'est la solution qui a été trouvée avec tous les partenaires et on est en train de finaliser actuellement les conventions.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2 AL. 1

Le Rapporteur. C'est donc un crédit d'engagement de 25 millions qui est ouvert auprès de l'Administration cantonale des finances, en vue de la contribution de l'Etat au financement de la construction de ce bâtiment. Par rapport à ces 25 millions, un long débat a eu lieu au sein de la commission. Un

amendement avait déjà été déposé en commission, comme vous pouvez le voir, pour 20 millions au lieu des 25 millions. La commission a écarté cet amendement, car il s'agit d'un autre programme. On accroît le potentiel de ce *smart living building*, on l'augmente de 1000 m²; c'est donc un autre projet, qui est plus ambitieux et qui mérite le soutien complet avec le montant complet de 25 millions. C'est en tout cas l'avis majoritaire de la commission ad hoc.

Le Commissaire. Avec déjà 85 collaborateurs en 2018, le *smart living lab* atteindra toutefois dès 2019 la capacité maximale du nouveau bâtiment, tel que prévu dans la Convention de 2014, soit 89 places de travail. On ne veut pas entraver à moyen et à long terme la dynamique de ce centre de références, cela a été prouvé. La direction du *smart living lab* ainsi que ses partenaires académiques ont proposé au Conseil d'Etat d'agrandir de 1000 m², donc +25%, soit de 4000 à 5000 m², le futur bâtiment. L'objectif est de densifier son occupation et d'atteindre ensuite une capacité d'accueil de 130 collaborateurs, ce qui fait donc +45%. Le Conseil d'Etat s'est montré favorable à cet agrandissement qui, je le répète encore une fois, offrira ensuite une surface brute de plancher de 5000 m² pour ces 130 chercheurs, 50% pour l'EPFL, 50% pour la HEIA et l'Université de Fribourg. Pour réaliser cette nouvelle mouture du bâtiment expérimental, il a accepté d'augmenter sa contribution de 5 millions de francs, faisant, comme cela a été dit, passer sa participation de 20 à 25 millions de francs. L'augmentation des capacités du *smart living building* – ceci est un élément important – pour accueillir ces 130 chercheurs n'impacte pas le nombre de chaires financées par l'Etat. Je vous rappelle que ce sont deux chaires et une chaire de professeurs invités. Les équipes de recherche seront renforcées par les trois partenaires académiques en fonction du développement des projets. Le Conseil d'Etat vous invite donc à être ambitieux et vous propose le refus de cet amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Lorsque le canton investit pour la construction d'un nouveau bâtiment, le Conseil d'Etat soumet en principe au Grand Conseil un crédit d'études, puis, une fois les résultats connus, un crédit d'engagement est demandé pour financer le bâtiment développé durant la phase d'études.

Ici, on fait les choses à l'envers. On ne sait pas vraiment ce qu'est advenu le premier crédit d'études attribué lors d'un premier décret voté par ce Grand Conseil et on n'indique pas, avec ces 25 millions, ce qui va être vraiment construit.

Pour ces raisons, je vous propose de revenir au montant pour lequel le canton s'était engagé auprès de ses partenaires, notamment dans la Convention de 2014 avec l'EPFL, soit 20 millions. Et après, selon les études préliminaires et lorsqu'on saura ce qui sera construit et s'il faut réellement 5 millions supplémentaires, soit 25 millions au total, il serait peut-être possible pour la société BFFSA de faire l'effort,

comme toute entreprise doit le faire, de rechercher d'autres sources de financement, par exemple une participation privée, un emprunt bancaire ou éventuellement une participation de son autre actionnaire. Si le projet *smart living building* est à ce point-là innovant, avant-gardiste et porteur, je pense que les investisseurs se pousseront au portillon pour y investir.

Je sais ce qu'on va me répondre et qu'on m'a déjà répondu lors de l'entrée en matière: le canton a une fortune et l'on fait preuve de pingrerie. Vous avez sans doute raison, en tout cas vous n'avez pas tort.

Mais quand je vois les coulevres que nous a fait avaler le Conseil d'Etat depuis quelque temps maintenant en matière de mesures d'économies et encore lors de la dernière session où l'on nous demandait de nous en prendre aux conditions-cadres du personnel de soin, eh bien je ne partage plus les priorités du Conseil d'Etat en matière de financement.

Et puis, cher collègue Thévoz, vous m'avez fait l'honneur de m'interpeller. On a appris cette semaine avec regret votre démission du Parlement; je ne vais donc pas vous faire l'affront de ne pas vous répondre lors de votre dernière session. Quelles sont les alternatives? Eh bien moi, cher collègue Thévoz, je crois à l'économie locale, je crois aux PME de nos villages qui ne bénéficient pas d'arrosges à hauteur de millions de l'Etat, mais qui offrent des postes de travail, qui sont des entreprises formatrices, qui payent des impôts. Il ne faut pas sous-estimer ces entreprises, elles sont également innovantes, malgré le fait qu'elles ne reçoivent pas ces millions des collectivités publiques. Je vous invite à en visiter, je peux vous donner des noms; on peut aller les visiter ensemble. Ce sont des entreprises de charpente, de menuiserie, de génie civil, de mécanique de précision, d'entreprises agricoles et j'en passe. Des entrepreneurs innovants, il y en a plus que vous le pensez dans ce canton et il faut aussi leur faire confiance.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien s'opposera à l'unanimité à cet amendement. Le fait de discuter de la réduction de 25 millions à 20 millions parce qu'au début, on pensait que 20 millions était le cadre et que maintenant le projet a changé, c'est comme si on disait qu'on ne construit pas un pont d'autoroute parce qu'on pense que ce n'est pas nécessaire et qu'on ne pourrait peut-être pas arriver au bout.

Concernant les propos de mon collègue Kolly au sujet de nos entreprises innovantes, oui, je suis d'accord; je viens d'avoir une grande discussion sur l'innovation avec des maraîchers qui m'ont dit avoir besoin d'un endroit, peut-être pas à *blueFACTORY*, mais peut-être un simple endroit où ils pourraient essayer et tester de nouvelles méthodes. Ce serait pour nos paysans du canton. C'est la même chose pour nos entreprises de construction. J'en ai parlé avec notre collègue Jean-Daniel Wicht lors de l'assemblée des entrepreneurs fribourgeois. M. Wicht a dit qu'on a besoin d'un endroit où on peut tester

des choses qu'on veut appliquer, de nouvelles méthodes qui nous donneraient de l'avance par rapport aux autres cantons. Alors, maintenant, pinailler pour un cadre – on parle bien d'un cadre – de 5 millions pour quelque chose qui profitera à toute notre économie et aux entreprises de construction... Je vous prie de nous suivre et de refuser cet amendement.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens à titre personnel et je ne soutiendrai pas l'amendement de M. Kolly. Je soutiens le projet de 25 millions, puisque ce projet intègre une surface plancher plus importante, un bâtiment plus important. Par contre, j'ai une considération personnelle par rapport au débat d'entrée en matière de M. le Conseiller d'Etat: il indique qu'en cas de dépassement de crédit, nous pourrions utiliser un budget annuel dédié à ce bâtiment et je trouve que cette philosophie est malsaine. Je crois que si on vote aujourd'hui un crédit de 25 millions de la part du canton, il faut que le porteur de projet, la société BFFSA, s'y tienne et respecte ce budget. Vous avez un comité de pilotage qui va intégrer le suivi de cette construction et je pense que nous devons dimensionner ce bâtiment de telle sorte que ces 25 millions ne soient pas dépassés. Je m'oppose à ce que le budget ordinaire de l'Etat compense des dépassements de crédit à futur. C'est juste une opinion personnelle, mais j'aimerais quand même qu'on respecte, qu'on soit strict en termes budgétaires par rapport au budget d'investissement de ce bâtiment.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Notre groupe suivra aussi la proposition du Conseil d'Etat et de la commission pour des raisons qui sont évidentes et qui ont déjà été mentionnées. Je ne vais pas revenir longtemps et profiter des dernières fois que je prends la parole pour m'épancher sur la question de la stratégie de développement du canton; je veux seulement souligner que les pistes évoquées par mon collègue Kolly appartiennent à la stratégie du maintien du statu quo. Cela ne s'oppose pas du tout à des innovations radicales, comme on dit maintenant, disruptives, celles qui font la différence, qui permettent de faire sauter un palier. On a besoin des deux choses: *blueFACTORY* et le *smart living building*.

Le Rapporteur. Je pense, par rapport à l'amendement du collègue Kolly, qu'il craint aussi un dépassement financier. Comme ça, en limitant à 20 millions, on ne prend pas de risque. La réponse a été clairement donnée en commission et elle est redonnée aujourd'hui par le commissaire du Gouvernement. Je pense que c'est un prix plafond, il faut s'en tenir et garantir cela pour rassurer tout le monde. Je partage aussi l'avis du député Brodard sur la possibilité de corriger éventuellement un dépassement en recourant par un biais de fonctionnement: je pense qu'il est vrai – on en avait parlé en commission – qu'il faut se limiter à ce prix plafond de 25 millions. Cela me semble important. Si un jour on veut revenir avec un autre projet – parce que moi, à titre personnel, je suis hautement favorable à soutenir *blueFACTORY* et tous les projets qui s'y trouvent –, il faudra alors, à mon avis, repasser devant le Parlement. Néanmoins, on en a longuement

débatu en commission et celle-ci est majoritairement défavorable à réduire le montant. Je confirme donc le montant de 25 millions et le soutiendrai sous cette forme-là.

Le Commissaire. Vous avez tout à fait raison quant au dernier élément. J'ai essayé de vous expliquer qu'on a tout mis en place pour éviter un éventuel dépassement; c'est l'objectif principal. Il y aura donc des contrôles politiques et financiers par plusieurs organes. Mais il faut comprendre que si vraiment, pour une raison qui m'échappe encore, il y avait quand même un dépassement, on a intérêt à se mettre d'accord sur la façon, le cas échéant, de résoudre le problème, d'autant plus qu'il y a trois acteurs autour de la table. C'est ce qu'on est train de faire maintenant sous forme de convention. Mais je suis tout à fait d'accord et je le souligne encore une fois que l'objectif est de respecter le montant que vous allez nous donner.

Par rapport à l'autre remarque du député Kolly, je vous rappelle quand même qu'on ne peut pas commencer à planifier un bâtiment pour 4000 m² et, si par hasard ce projet nous plaisait, après la première phase, le transformer en bâtiment de 5000 m². Du fait que ce seront 25 millions et que ce montant sera inscrit dans le mandat d'études parallèles (MEP), s'il y a une proposition qui dépasse ce montant-là, elle ne sera évidemment pas retenue. Donc, on ne peut pas avancer en plusieurs phases et il faut se mettre d'accord si on veut 4000 m² ou 5000 m²; la planification dépendra de tout ça. L'idée d'aller chercher des fonds tiers n'est pas très réaliste. Il faut savoir que ce bâtiment n'est pas habité par quelqu'un qui paie une location. L'occupant du bâtiment bénéficie de la gratuité. Je ne vois pas quelle banque pourrait financer un bâtiment qui ne rapporte rien. Je ne pense pas qu'une quelconque banque va injecter de l'argent dans ce bâtiment, raison pour laquelle c'est à l'Etat de le financer. Encore une fois, c'est un projet de recherche et c'est aussi un projet de transfert technologique.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Kolly à l'art. 2 al. 1.
- > Au vote, la proposition d'amendement Kolly, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 76 voix contre 22. Il y a 1 abstention.
- > Art. 2 al. 1 adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönmann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 22.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirathana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 76.*

S'est abstenu:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP). *Total: 1.*

ART. 2 AL. 2 À AL. 4

Le Rapporteur. Concernant l'art. 2 al. 2, 3 et 4, je peux dire ceci: concernant la forme du prêt, c'est suite à la bonne initiative de la Commission des finances et de gestion qu'on parle aujourd'hui d'un prêt conditionnellement remboursable. Que veut dire conditionnellement remboursable? Cela veut dire que le prêt sera de suite remboursable s'il y a un changement d'affectation du bâtiment; ou qu'après 20 ans, si on estime qu'il peut être renégocié, il pourrait y avoir un remboursement sur la valeur vénale dans ce cadre-là; ou que, dans le cadre d'un accord avec la Ville de Fribourg – avec laquelle il y a parité dans la SA –, ça pourrait être une augmentation du capital-actions au bénéfice du canton.

Voilà donc quant au prêt conditionnellement remboursable.

La commission, à sa majorité, propose de biffer l'al. 4 pour les raisons suivantes: elle estime qu'il est judicieux pour un tel cas de figure que le Grand Conseil statue à nouveau sur ce prêt final. Et dans ce sens-là, ce n'est pas au Conseil d'Etat

d'être autorisé de lui-même à convertir à terme ce prêt financier. C'est en repassant devant le Grand Conseil que l'acte pourra être légalement passé.

Le Commissaire. Je n'ai pas de commentaire sur les al. 2 et 3.

Par rapport au biffage de l'al. 4, le Conseil d'Etat s'y rallie. En effet, comme vous l'avez dit, il faut donner la possibilité – et non l'obligation – pour le Conseil d'Etat de transformer au besoin tout ou partie du prêt en capital-actions. Il faut savoir qu'actuellement, l'Etat et la Ville de Fribourg sont actionnaires paritaires uniques, donc 50/50, et une conversion du prêt en capital-actions de la société anonyme aurait donc pour conséquence de rendre l'Etat actionnaire majoritaire de la société. Mais selon la convention d'actionnaires de BFFSA, toute décision de l'assemblée générale de la société nécessite l'unanimité des voix, donc de l'Etat et de la Ville. Autrement dit, pour transformer le prêt en capital-actions, le Conseil d'Etat devrait entrer en négociation avec le conseil communal pour modifier la parité de l'actionnariat et valoriser le prêt en actions. L'Etat, en tant qu'actionnaire de BFFSA, ne peut donc pas unilatéralement demander la conversion de son prêt en actions. Le fait de biffer cet al. 4 de l'art. 2 n'enlève pas la possibilité aux deux partenaires – Etat et Ville – de s'entendre ultérieurement sur une éventuelle modification de la répartition de l'actionnariat, raison pour laquelle le Conseil d'Etat se rallie à ce biffage.

- > Le CE se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 2 al. 4 (biffage).
- > Art. 2 al. 2 et al. 3 adoptés.
- > Art. 2 al. 4 modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 92 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 3.*

S'est abstenu:

Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2071ss.

Projet de décret 2018-DIAF-3 Naturalisations 2018 Décret 2¹

Rapporteure: **Andrea Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

La Rapporteure. Dans le cadre du présent projet de décret 2018-DIAF-3 soumis au vote du Grand Conseil, la Commission des naturalisations a examiné 147 dossiers de demande du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier de confédéré demandant d'acquérir le droit de cité fribourgeois.

La Commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant par la loi lors de 15 séances.

Elle émet aujourd'hui un préavis favorable pour 134 dossiers; treize dossiers ont été préavisés négativement par la Commission, laquelle estime que les candidates et candidats n'ont pas les connaissances nécessaires et ne répondent pas aux conditions requises pour obtenir la naturalisation. Mais plusieurs candidates et candidats ont demandé la suspension de leur demande; ainsi, leurs dossiers ne figureront plus au projet de décret. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la Commission présente aujourd'hui le préavis favorable à la naturalisation de 232 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret et d'accepter les modifications figurant au projet bis.

Le Commissaire. Le décret qui vous est présenté aujourd'hui est le premier que j'ai le plaisir de défendre au nom du Conseil d'Etat. Je tiens à remercier la Commission pour l'important travail qu'elle effectue. Après examen des propositions de la Commission, je vous confirme que le Conseil d'Etat se rallie à toutes les propositions de la Commission et je vous appelle donc à accepter le décret avec les modifications proposées par la Commission.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 – ANNEXE 1

La Rapporteure. A l'art. 1, la Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit:

- > aux dossiers n° 5, 13, 26, 47, 52, 56, 69, 80, 101, 135 et 143, les personnes souhaitent suspendre la procédure de leur demande de naturalisation. Ces dossiers sont ainsi retirés du projet de décret;
- > le dossier n° 107 est préavisé négativement par la Commission.

Les autres modifications concernent des naissances, des précisions au sujet de la profession des candidates et candidats, une correction quant au lieu du droit de cité, l'ajout de six dossiers de jeunes gens et jeunes filles qui, ayant atteint l'âge de la majorité, ont été sortis des dossiers de leurs parents.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations à l'art. 1 – annexe 1.
- > Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).²

ART. 2 – ANNEXE 2

La Rapporteure. Dans l'annexe 2, le candidat souhaite suspendre la procédure de sa demande de naturalisation. Son dossier étant ainsi retiré du projet de décret.

En revanche, les candidats du dossier n° 107, préavisés négativement par la Commission, n'ont pas retiré leur demande. Dès lors, ils sont insérés dans l'annexe 2.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations à l'art. 2 – annexe 2.
- > Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).²

ART. 3 – ANNEXE 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 68 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

¹ Message et annexe pp. 2273ss.

² Les propositions de la Commission des naturalisations (projet bis) figurent en pp. 2284ss.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 68.*

S'est abstenue:

Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 1.*

—

Rapport 2016-DIAF-33

Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles

(Postulat 2016-GC-2 Peter Wüthrich/Marie-Christine Baechler)¹

Discussion

Butty Dominique (PDC/CVP, GL).

Ce rapport de 23 pages est à la fois complet et dynamique. Il brosse le tableau de notre évolution ainsi que le statisme des structures existantes. On peut dans ce cas se poser la question de la pertinence d'un postulat, démarche excessivement faible, ainsi que du rapport qualité/prix pour l'obtention d'un simple constat. Cette efficacité est d'autant plus dérangeante que le travail a été externalisé, mais heureusement dans une structure se situant dans notre périmètre. Avons-nous pour une fois échappé aux marchés publics?

Nous nous devons d'avancer dans la démarche et si l'étude des bases est indispensable, le rythme n'est pas endiablé. J'en veux pour preuve les entêtes des chapitres suivants:

- > Histoire des structures territoriales fribourgeoises. Avec des références jusqu'en 1798... Etait-ce vraiment nécessaire d'aller autant en arrière?
- > Explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions administratives;
- > Redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets;
- > Eléments théoriques;
- > Etat des lieux.

Je ne peux que me délecter à la lecture de la conclusion de l'Institut du fédéralisme: «Tant les citoyens que les politiciens semblent attachés à leurs anciennes institutions, tout en étant soucieux de les adapter au goût du jour. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour des résultats qui restent assez minces.»

La volonté du Grand Conseil exprimée a été celle d'un respect des districts avec une redéfinition du rôle du préfet. La grande difficulté pour le préfet est qu'il est promoteur du district et également en même temps lieutenant du Gouvernement, le tout étant merveilleusement panaché par une élection par le peuple. Egalement refusée fut la proposition du Conseil d'Etat de revoir le découpage des cercles électoraux. Reste pour le préfet le noyau dur: surveillance des communes, autorité de recours, ordre public, construction et néanmoins encore collaboration régionale et intercommunale, aménagement du territoire, transports régionaux, projets régionaux. En résumé, vive la motion Kolly/Butty.

Une seule phrase du rapport peut exprimer le malheureux jeu de retirette de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. La Direction a estimé nécessaire de voir avancer plusieurs dossiers avant d'entreprendre la révision de la loi sur les préfets. Je cite le rapport qui m'a fait particulièrement bondir: «L'Etat a constitué un inventaire des bâtiments propriétés de l'Etat hors du Grand Fribourg. Cet inventaire a permis de constater qu'aucun bâtiment ne présentait de disponibilités pour une importante déconcentration de services dans les régions à court terme.» Messieurs de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, créez une commission avec les représentants des districts et des communes concernées. Je suis sûr que nous allons vous aider à déconcentrer.

Pour les fusions de communes, l'analyse de l'importance des disparités fiscales est très pertinente sans y apporter malheureusement de solution. La réalisation d'infrastructures comme compensation est difficilement vendable aux communes épargnées par les mégafusions. Egalement pertinente, l'analyse que la prolifération des collaborations intercommunales entraîne un sentiment de perte de maîtrise des autorités communales.

¹ Rapport pp. 1503ss.

Pour ce qui est de la cyberadministration, l'importance de pouvoir s'authentifier et s'identifier est primordiale et ne passe pas à notre avis par mots de passe et codes crispants. Pour la péréquation financière intercommunale, il est surprenant que la faiblesse du montant péréquatif n'a pas été relevée.

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport, mais attend vision et dynamisme non pour demain, mais pour aujourd'hui. Notamment urgente est la définition de la région dans ses aspects politiques et décisionnels ainsi que de sa capacité financière. Nous attendons avec impatience le rapport dit Chardonnens et sommes persuadés que l'aspect bassin versant représente une importante et intéressante ouverture et comme le dit le rapport: «Il apparaît clairement que les différents chantiers menés ces dernières années doivent aboutir rapidement à une nouvelle répartition des tâches entre le niveau cantonal, le niveau régional – on y revient – et le niveau local selon le motto: «Touche pas à ma commune et touche pas à notre autonomie!»

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrates und der Arbeitsgruppe zum Anliegen der Verfasser des Postulats und dankt für den umfassenden Bericht.

Ganz im Sinne der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei fallen die Schlussfolgerungen des Staatsrates hinsichtlich einer möglichen Anpassung der territorialen Gliederung aus. Die Wahrung der gegenwärtigen Aufteilung der Bezirke darf als stabile und der Geschichte verpflichtende Struktur weitergeführt werden, die unter anderem das Gleichgewicht unseres heterogenen Kantons beachtet. Das hat der Grosse Rat ja bereits 2010 mit seiner Zustimmung zur gegenwärtigen territorialen Gliederung bestätigt. Mit dieser Vorgabe waren sodann auch keine grossen Würfe in dieser Hinsicht im Bericht zu erwarten. Entscheidend für die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist aber, dass die Aufgabenteilung zwischen dem Kanton, den Bezirken und den Gemeinden stimmt. Diese Überprüfung ist auf unterschiedlichen Ebenen zurzeit im Gange.

Die Gemeinde ist unsere kleinste politische Zelle. Wenn die Gemeinden in ihrer Autonomie gestärkt werden, sind sie auch bereit, gesellschaftliche Veränderungen umzusetzen. So können Gemeindefusionen auf freiwilliger Basis erfolgen. Natürliche Annäherungsprozesse auf Stufe Gemeinde bedeuten eine Garantie für beständige neue Strukturen. So ist es auch bei den zahlreichen Gemeindeverbänden. Möglicherweise stellen solche interkommunale Verbandsstrukturen eine Zwischenlösung dar, vor der Entstehung grösserer Gemeinden oder Agglomerationen immer dem Prinzip verpflichtend: Beständiges entsteht von unten nach oben und nach dem Prinzip der Subsidiarität. Die Bürgerin und der Bürger stehen an der Spitze der Pyramide und übernehmen Verantwortung, die ihr und ihm übertragen worden sind. So

wird unsere föderalistische Struktur respektiert. Mit diesem Prinzip sind auch territoriale Veränderungen möglich, die Bestand haben werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist auch für die Stärkung der Rolle der Oberämter. Die Zusammenarbeit des Oberamtes mit den Gemeinden, den interkommunalen Verbänden und den Regionen soll unterstützend sein. Von einer künstlichen Zusammenlegung von Bezirken oder eine Umwandlung in Verwaltungseinheiten – wie in einigen Nachbarkantonen geschehen – hält die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nichts, so lange die momentane Struktur zufriedenstellend ist und den Kanton als Ganzes weiterbringt.

Der Kanton Freiburg muss sich vorwärts bewegen. Dabei ist es aber wichtig und entscheidend, dass wir uns immer wieder neu auszurichten lernen und dabei den Volkswillen stets achten.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Mes liens avec l'objet: j'y ai participé comme membre du groupe de travail.

Ce rapport fait l'état de la situation actuelle de l'organisation des structures territoriales et des projets en cours concernant le sujet. On y trouve aussi une analyse comparative de l'organisation des autres cantons. C'est donc un document intéressant, mais qui nous laisse sur notre faim, puisqu'il ne s'y dégage pas de conclusions fortes ou pas de propositions de changement. Alors certes, nous pouvons dire que tout va bien et que rien n'est à bouleverser.

Un premier rapport datant de 2010 arrivait aux mêmes conclusions: gardons les districts, ne changeons pas la structure. Pourtant, depuis 2010, les choses ont évolué. Je pense au rôle des agglomérations, aux fusions de communes, à l'introduction d'une nouvelle méthode de calcul dans la répartition des sièges de députés dans le sud du canton. Alors, faut-il vraiment ne rien changer? Je pense qu'il faut prendre ce rapport, un de plus, comme un état des lieux, mais qu'il faut continuer les réflexions, ces réflexions qui ont déjà lieu dans les travaux en cours cités dans le rapport.

Nous saluons dans cette idée-là la mise sur pied d'un nouveau groupe qui se penche sur les tâches des préfets et le rôle des régions. Une fois ces tâches et ces rôles clairement identifiés, il faudra à nouveau se pencher sur le découpage et la structure du territoire, car même si les choses changent lentement, elles changent et nous devons nous adapter à la réalité du terrain.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'interviens ici à titre personnel pour vous dire qu'en 2001, j'étais déjà membre de la commission œuvrant sur les fusions de communes, ça commence à dater.

Le rapport qui nous est présenté ce jour en réponse au postulat de nos collègues Wüthrich et Baechler, s'il est fort complet, doit servir de levier pour aller de l'avant avec courage et détermination pour que nos structures territoriales soient réellement en phase avec les exigences actuelles. Il ne s'agit pas ici de refaire les travaux de la Constituante de 2004, mais bien de concrétiser par l'action politique ce qui doit être fait. On nous dresse un état des lieux qui devrait être connu de tous pour autant qu'on s'intéresse à la chose publique. Il n'y a donc rien d'extraordinaire et de novateur en cela, si ce n'est que depuis peu, la cyberadministration, un terme cher à un membre de notre Gouvernement, est en route pour l'ensemble de notre canton et donc forcément de nos communes. Ajoutons à cela le MCH2 qui entre lui aussi dans la ronde des adaptations de nos diverses administrations.

Il n'en faut pas plus pour dire qu'il est temps de saisir le taureau par les cornes. Le premier échelon à gravir pour que les choses aillent mieux, quoi qu'on en pense, est celui de nos communes, premiers organes démocratiques d'un Etat moderne qui ont l'avantage de la proximité des autorités avec les gens et leurs problèmes. On vit ensemble sur un même pied, loin du monde et près de Dieu, comme disait un conseiller d'Etat de Rossens; c'est le jardin d'Eden du monde démocratique dont la grande Ville de Fribourg – il n'y en a qu'une –, doit être l'enfer.

Ne dit-on pas encore maintenant que de Fribourg nous viennent la bise et les impôts? Actuellement, les élections communales se font dans l'indifférence, la démocratie formelle subsiste juste, on vote à 25–30%, on fréquente les assemblées communales à cinq, voire à 10% à tout casser. Mais sur le fond, la politique de nos petites communes fribourgeoises devient un rituel, comme une façade de western. Plus de 85% du budget est constitué de participations à des tâches gérées par l'Etat ou par ces régies autonomes que sont les associations de communes.

Le citoyen lambda n'a donc pas grand-chose à dire. Quant à la fameuse commission financière conçue à rebours du bon sens, elle doit accomplir une tâche technique qui est de vérifier les comptes, mais peut-elle véritablement agir sur l'opportunité des projets soumis aux citoyens si elle doit s'en tenir uniquement à l'angle financier?

L'individualisme ambiant et le retrait du citoyen dans son rôle exécutif de producteur à consommateur a fait le reste. Chers collègues, j'arrête ici mes considérations sur ce rapport pour vous dire qu'il y a encore du pain sur la planche et que si certains font preuve d'audace, ils n'ont pas peur des coûts de bâton, avec un préfet du sud du canton qui lance l'idée d'une grande commune sur l'étendard de la Grue, avec un préfet châtelain qui voit ses administrés de ses neuf communes refuser, tenons-nous bien, la réalisation d'une simple étude, par 52,1% contre, un choix bien entendu démocratiquement prononcé par un gros quart du corps électoral de ce district,

à savoir 27,5%. A mon avis, le paradis existe, cher collègue Michel Chevalley, il doit se trouver chez vous, en Veveysse et c'est tant mieux, avec le bonheur en plus. Mais peut-être du côté des communes du Flon, Pont, Bouloz, Porsel ou de Saint-Martin, car celles-ci, à plus de 77%, sont favorables au maintien de la situation actuelle formidable. Pour terminer en tant que député de la Sarine, je souhaite vivement que le cœur de ce canton, par le biais de l'assemblée constitutive liée au Grand Fribourg, nous donne un projet fort, dynamique, en phase avec un canton moderne, mettant en exergue l'intérêt supérieur de l'Etat, querelles partisans et autres n'ayant rien à y faire. Ça sera déjà un grand pas en avant dans le cadre de l'adaptation des structures territoriales aux exigences de notre temps.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der Arbeitsgruppe, die diesen Bericht erarbeitet hat. Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Unsere Fraktion findet, dass diese Grundlagen sehr interessant sind und unterstützend für die nächsten Schritte. Wir danken für den Bericht. Trotzdem bleiben sehr viele Fragen offen in Zusammenhang mit der Bedeutung der Gemeinden, der Region, des Gemeindeverbandes und der Agglomeration. Hier, wenn weitere Schritte, weitere Entwicklungen, geplant sind, kann und soll man das Gesetz des Oberamtmannes anpassen. Ich bin in der Arbeitsgruppe, die das Gesetz des Oberamtmannes überarbeitet – hier spreche ich in meinem persönlichen Namen – und es ist ganz schwierig, dieses Gesetz in der jetzigen Form zu überarbeiten. Die grosse Frage, die sich bereits jetzt wieder stellt: Ist es ein personen gebundenes Oberamt oder ist es ein Oberamt, das mit festen Aufgaben beauftragt wird, einerseits vom Kanton, andererseits von den Gemeinden?

Diese Arbeitsgruppe steht vor einer grossen Herausforderung und ich bin gespannt, welches Resultat die jetzt tätige Arbeitsgruppe bringen wird.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare un lien d'intérêts assez éloigné, finalement, de cet objet, puisque j'ai fait partie de l'assemblée constituante chargée de modifier la Constitution et qui s'est cassé les dents sur la modification des structures territoriales.

Depuis cette assemblée constituante qui a siégé jusqu'en 2004, peu de choses ont avancé dans ce dossier. On dirait que c'est un dossier qui brûle les doigts de toutes les autorités, les institutions et les personnes qui s'en sont chargées. Le rapport est certes un rapport historiquement intéressant et il nous rappelle peut-être certaines choses, mais il nous laisse quand même sur notre faim. J'ai même l'impression que le Conseil d'Etat s'est ingénié à surtout ne pas toucher aux structures territoriales. Ça ressemble beaucoup, chers collègues, à de la masturbation intellectuelle. (*Rires!*)

La dernière couche qu'on a ajouté maintenant, ce sont les préfets. On va réviser la loi sur les préfets et c'est ainsi qu'on va arriver à modifier les structures territoriales. Permettez-moi de dire que j'ai des gros doutes. Finalement, on nous a bassiné pendant bien longtemps avec ce centre cantonal fort. Je l'ai répété à chaque fois que j'en ai eu l'occasion et je le répète encore aujourd'hui, parce qu'il paraît que les grands esprits se répètent: on n'aura jamais un centre cantonal fort si on ne touche pas aux structures territoriales. Alors, bon courage.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). «Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles», je sais que ce titre a inquiété plus d'une ou d'un d'entre vous. Nos interventions le prouvent, mais l'adaptation des structures territoriales ne concerne pas seulement les frontières de nos districts. Non, nous parlons également des limites communales. Depuis le dernier rapport à ce sujet, beaucoup de choses ont changé. J'en veux pour preuve toutes les fusions communales que nous avons réalisées depuis. Je vous rappelle aussi que notre ancienne collègue Marie-Christine Baechler et moi avons déposé ce postulat en 2016 dans le cadre de la discussion au sujet de la taille des districts de la Glâne et de la Veveyse concernant une décision fédérale quant au quorum de 10% par rapport aux élections cantonales. Entre-temps, Monsieur «double Pukelsheim» nous a sauvé la mise. En tant que postulant, j'étais associé à l'élaboration de ce rapport, j'ai pu exprimer mon opinion et du coup j'adhère au contenu. Il n'y avait pas d'attente et encore moins de volonté à changer les frontières des districts, mais il y avait une volonté de revoir le fonctionnement des processus entre les communes toujours plus grandes et du coup plus autonomes et les préfectures, certaines entre-temps trop petites par rapport à la mobilité des personnes de nos jours. Sous cet aspect, ce rapport est une excellente base de travail et de décision par rapport à la motion 2017-GC-110 «Réforme des tâches des préfets et des régions» déposée par les collègues Dominique Butty et Nicolas Kolly. Je suggère que l'état des lieux et l'analyse de ce rapport servent de base à cette réforme précitée tout en intégrant l'intérêt des régions. Pour clore, je salue le travail de coordination du secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, M. Samuel Russier, qui a su chercher des informations au bon endroit et qui a fait preuve d'une excellente capacité de synthèse. Dans ce sens, je suis content de ce rapport et je prends connaissance avec satisfaction.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous remercie pour les commentaires sur ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui. Je vous ai bien entendu parlé d'un rapport intéressant, mais qui restait parfois sur sa faim et qui était peut-être timide pour ce qui est de la vision. En effet, ce rapport a été l'occasion de faire le point sur les nombreux chantiers qui touchent à l'organisation territoriale de notre canton. Son objectif était d'abord, comme le demandait les auteurs du postulat, de faire le point et de clarifier la cohérence de ces nombreux chantiers éparses.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration. N'ayant moi-même pas participé à l'élaboration de ce rapport, je ne reviendrai pas sur les nombreux commentaires et sur les détails de ce rapport. Par contre, je souhaite plutôt nous projeter dans l'avenir, car ce rapport, cela a été dit, a surtout le mérite d'ouvrir grande la porte à d'autres réformes qui se veulent ambitieuses.

Je révèle en préambule un élément important: l'abandon de la question du redécoupage territorial, momentanément en tous les cas. Certains pourraient y voir une reculade. J'y vois pour ma part, au contraire, un nouvel élan pour les réflexions urgentes que nous devons mener sur la gouvernance de notre canton, en particulier – cela a été dit à plusieurs reprises – de nos régions. La question du découpage territorial a toujours été un frein. La perspective d'une modification des districts et des cercles électoraux génère des craintes, des calculs régionaux, voire politiques, parfois même des boutons pour les plus récalcitrants et cette crainte empêche de se focaliser sur les réels enjeux pour la population et la qualité des services qu'elle est en droit d'attendre. L'étude de l'Institut du fédéralisme montre que les découpages territoriaux imposés d'en haut ne donne jamais les résultats escomptés. On ne fait pas faire rentrer la complexité de notre société dans les structures simples et tirées au cordeau. Il faut au contraire une certaine flexibilité pour relever le défi d'un équilibre fin entre proximité et régionalisme. Il s'agit en fait de porter toute notre attention sur un autre élément que le district, la région. Cette notion de région fait parfois peur et certains craignent de voir créer un nouveau niveau, une couche supplémentaire. Mais qu'on le veuille ou non, Mesdames et Messieurs, ce niveau existe déjà dans la réalité. Dans la plupart des politiques publiques, il existe des tâches qui exigent trop de proximité pour être assumées par le canton, mais qui s'étendent sur un périmètre trop large pour être assumées efficacement par les communes ou qui demandent des compétences trop importantes pour être assumées par des petites communes. Ces espaces fonctionnels ne coïncident que rarement avec les frontières institutionnelles héritées de l'Histoire. Les exemples sont nombreux: protection contre les incendies, ambulances, prestations médico-sociales, accueil extrafamilial, forêt, scolarité secondaire, transport, police et j'en passe. L'aménagement du territoire prendra également une importance immense au niveau régional dans les années à venir. La question n'est donc plus: faut-il des régions, mais bien quelle gouvernance faut-il pour ces régions? Le récent vote consultatif et cité aujourd'hui en Veveyse est assez parlant. Les résultats montrent que l'on ne sait pas trop les moyens et la forme que l'on veut pour cette région; 65% des votants ont en effet exprimé leur souhait d'un changement sans que la forme soit claire, puisque la fusion à neuf communes a été rejetée. Ceci illustre bien le malaise et le fait que nous avons atteint les limites de notre système. Mesdames et Messieurs, la législation fribourgeoise compte pas moins de 162 fois le mot région ou régional, mais aucune définition de ce qu'est

cette fameuse région. La région est parfois comprise comme un synonyme du district, parfois comme un périmètre plus vaste englobant plusieurs districts, parfois comme une partie d'un district, voire comme un périmètre à cheval sur des portions de plusieurs districts comme c'est le cas pour l'Agglomération de Fribourg, sans parler du niveau intercantonal avec les grandes réussites dans la Broye, par exemple comme la Coreb, le GYB ou l'HIB. Le futur plan directeur cantonal mentionne également d'autres projets régionaux à cheval sur deux cantons comme le projet de centre de production maraîchère dans le Seeland. Aujourd'hui, dans bon nombre de cas, la gouvernance des régions incombe à des associations de communes dans lesquelles les préfets jouent un rôle central. Les associations de communes ont constitué un pas important lorsqu'elles ont été créées et développées dans la législation fribourgeoise, mais elles montrent aujourd'hui leurs limites en mobilisant des élus communaux déjà fortement sollicités, en éloignant les décisions de la population; elles sont parfois associées à un manque, à un déficit de démocratie. La population et parfois même les élus ont le sentiment de perdre la maîtrise des objets traités par ces structures. Le rôle des préfets dans ces organes n'est pas clair non plus. Presque toujours à l'initiative de la création de ces associations, les préfets y sont souvent présidents ou membres des comités. Doivent-ils défendre les intérêts de l'Etat qu'ils représentent en tant que préfets ou les intérêts des communes pour lesquels l'association a été créée? Bien souvent, fort heureusement, ces intérêts sont communs, mais lorsque les choses sont plus disputées, où attacher à sa loyauté? «Aucun domestique ne peut servir deux maîtres», dit l'Evangile. Eh bien, c'est pourtant le difficile exercice que les préfets vivent au quotidien. L'extension des associations de communes en nombre, mais aussi en tâches assumées à la place des communes, nécessite de clarifier leur gouvernance et le rôle qui est attendu des préfets en leur sein. Les cantons comme les communes doivent s'engager pour des régions fortes, lesquelles servent à la fois le canton qui peut ainsi déléguer au niveau local les tâches de proximité importantes pour la population. Elles pourraient autant servir les communes qui trouvent le niveau idéal pour offrir à leur population des prestations efficaces et cohérentes comme par exemple dans le domaine de l'accueil de la petite enfance ou des infrastructures sportives. Comme le rappelle le rapport qui vous est présenté aujourd'hui, la mise en œuvre de la motion «Réforme des tâches des préfets et des régions» permettra d'aborder ces questions. Les travaux sont en cours depuis plusieurs mois comme cela a été cité. Sans présumer du résultat final de ces travaux entrepris par le comité de pilotage, il semble toutefois déjà se dessiner une tendance. Si les tâches actuelles des préfets nécessitent une clarification rapide, d'autres réflexions mériteront des approfondissements. C'est pourquoi je compte proposer dans les mois prochains au Conseil d'Etat de procéder en deux temps.

Nous viendrons rapidement devant le Parlement pour proposer, comme le veut la motion, les modifications législatives

portant sur les tâches des préfets, mais je tiens aussi à poser – et là, je pense que c'est une question qui a été exprimée par plusieurs d'entre vous – un certain nombre de questions plus fondamentales sur le statut des préfets et le rôle des régions dans le canton. L'objectif de cette réflexion qui doit être commune sera de maintenir et de renforcer la proximité des autorités et de la population, une proximité qui est à la base de la prospérité de notre canton. Il faudra faire en sorte que cette proximité s'accorde avec l'efficacité attendue de nos administrations communales et cantonale. Il faudra également qu'elle exploite au maximum les nouvelles possibilités offertes par la technologie; je pense ici au projet phare de notre canton, la cyberadministration. Nous devons aussi prendre garde à ne pas figer les choses. La réalité est complexe. On ne peut pas gérer la protection contre les incendies, les ambulances, les forêts ou les permis de construire sur les mêmes territoires. La réorganisation dans le domaine des forêts est un bel exemple de cette flexibilité: corporations, triages et arrondissements se chevauchent les uns par-dessus les autres et si au niveau conceptuel, la chose est perturbante, il faut bien l'admettre qu'elle fonctionne et que le pragmatisme du terrain permet à l'Etat d'y accomplir sa mission. Les communes joueront un rôle essentiel dans toutes ces réflexions. Elles devront être des forces de propositions et réfléchir à leur avenir. Mesdames et Messieurs, nous sommes à la croisée des chemins, nous devons nous engager tous ensemble pour trouver les bonnes solutions. La route est encore longue, mais je crois que le chemin est tracé. Il faudra sortir des sentiers battus et oser l'innovation. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à prendre acte de ce présent rapport comme un pas important sur le chemin qui nous attend et dans l'action.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport d'activité 2018-CE-35 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) (2017)¹

Rapporteur: **Michel Chevalley** (UDC/CVP, VE).

Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Discussion

Le Rapporteur. La commission ad hoc s'est réunie le 14 mai dernier et a pris connaissance des rapports dont je vais vous entretenir maintenant, à commencer par le rapport de l'Autorité pour la transparence et la protection des données (ATPrD). Il faut d'abord se souvenir que cette Autorité est constituée d'une Commission présidée par M^e Schneuwly, ainsi que de deux préposés à 50%, d'une juriste à 50% et d'une collaboratrice administrative à 80%. C'est peu de res-

¹ Rapport pp. 2074ss.

sources en regard de l'évolution des nouvelles technologies, des projets informatiques toujours plus complexes, mais par contre la politique d'information se veut proactive (site internet, publications, conférences de presse, guide actualisé et très apprécié à l'attention spécifique des communes, feuille d'information sur les dangers de l'externalisation des données, sur les *cloud* publics). C'est peu de ressources et il faudra voir – ça sera peut-être la conclusion tout à l'heure – s'il s'agit d'augmenter la dotation par des emplois à plein temps ou des demi-emplois à plein temps ou s'il s'agit de débloquer des budgets complémentaires pour des engagements ponctuels: c'est aussi une solution pour des choses très pointues.

Concernant les activités de la Commission, ce sont essentiellement des projets législatifs, qui concernent le canton et la Confédération, et des prises de position ponctuelles que vous pouvez entre autres découvrir sur internet. Je donne un exemple: l'avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance sur l'accès aux documents (adaptation 2017 de la loi à la Convention d'Aarhus), vous avez déjà souvent entendu parler de ça. En fait, il s'agit de l'accès à la justice en matière d'environnement, mais pas seulement: c'est aussi la participation du public au processus décisionnel. La Commission, pour finir mon exemple, a approuvé les modifications, salué les ajustements qui prennent en compte la pratique des premières années d'application de la LInf, notamment l'obligation de collaborer à la médiation et à la clarification de ce qui n'est pas à considérer comme une demande d'accès. Voilà pour la Commission.

Concernant les activités des préposées, la première est la préposée à la transparence. Les demandes concernent pour l'essentiel des procès-verbaux de commissions, des dossiers de permis de construire, des conventions, des détails de compatibilité, des statuts et j'en passe. Deux petits exemples: une commune refuse à un journaliste un peu pressant de lui fournir les règlements d'organisation communaux, alors que c'est prévu dans la loi sur les communes. Bien évidemment, pour finir, la commune, a accédé à la demande. Un autre exemple: un citoyen, dans cette commune, demande de pouvoir jeter un coup d'oeil sur les soumissions de quatre entreprises pour une construction communale. Le citoyen demande à voir les documents. L'autorité a payé de sa personne, si j'ose dire, pour faire en sorte que les documents soient visibles, avec peut-être certains passages plus délicats caviardés. Ce sont deux petits exemples.

Au niveau des statistiques, 95 dossiers ont été introduits, dont 26 qui concernent des conseils et des renseignements, 29 examens de dispositions législatives et 11 demandes en médiation. Les 80% de ces demandes sont résolus et cela désenferme la justice un petit peu plus loin; 48 dossiers concernent des organes cantonaux ou chargés de tâches publiques, huit des communes et paroisses, 14 des particuliers, sept des médias. Sur les 48 dossiers, 37 accès ont été accordés. On est loin, il faut le dire, toujours dans ce chapitre de la préposée à

la transparence, de l'avalanche qu'on a pu craindre lors de la mise sur pied de l'Autorité. L'explication est que les demandes sont probablement plus nombreuses, mais qu'elles ne sont pas forcément identifiées comme telles.

Plus important, le volet de la protection des données, avec la deuxième préposée. Les demandes émanent beaucoup de Directions, de communes, d'organes comme le SITel ou de particuliers. Il est question, dans ces demandes, de cyberadministration, de guichet virtuel, de portail scolaire *Primeo*, de registre fiscal, de système de recherche de la police, de registre des habitants, de cybersanté, de dossiers électroniques de patients, etc. Exemple de réponse communiquée par l'Autorité et concernant la communication des données entre un service de l'Etat et un autre, par exemple entre les contributions et l'Office des poursuites: oui, mais à certaines conditions, soit avec une convention avec le Service cantonal des contributions. Reste qu'une base légale au sens formel fait défaut et est nécessaire, car les données sont sensibles. Un autre exemple portant sur une demande de modèle d'autorisation des parents pour la publication d'une photo sur internet: chaque personne, dit l'Autorité, est titulaire du droit à son image. Le consentement peut être retiré ou limité dans le temps. Les photos ou vidéos doivent être prises avec un appareil professionnel de l'institution et non avec un appareil privé. Je pourrais encore vous parler de l'installation d'un sas de sécurité à l'entrée d'un tribunal d'arrondissement ou de beaucoup d'autres exemples; il y en a une bonne quinzaine encore qui sont donnés dans le rapport que vous avez consulté.

Quant aux travaux divers, l'Autorité a préparé une déclaration d'engagement pour les collaborateurs qui ont accès à des données à caractère personnel. C'est assez délicat et je pense que c'est un précieux service à rendre, par exemple aux communes. Un autre travail très intéressant et très actuel: l'Autorité s'est penchée sur l'accès aux archives communales en ce qui concerne les enfants placés. Vous avez entendu parler de cette polémique autour de cette problématique des enfants placés; eh bien, l'Autorité s'est fendue d'une brochure informative, car la législation fédérale permet le droit au versement de prestations financières. Les responsables des archives, communales entre autres, ont d'ailleurs le devoir d'aider les victimes et leurs proches, avec un accès gratuit et aisé.

Autres travaux: contrôles de grande envergure, et ça, c'est relativement nouveau, qui ont été faits avec l'appui d'une société externe et la préposée à la protection des données. Par exemple, deux unités de la DSJ ont été contrôlées. Trois ou quatre constatations: manque de directives pour l'utilisation d'outils privés à des fins professionnelles – je pense qu'on peut reporter ça un peu partout –, mots de passe qui devraient pouvoir être modifiés par l'utilisateur, gestion des autorisations insuffisante, hébergement problématique auprès des sociétés externes. Il y a eu le contrôle d'une commune, ce qui a soulevé pas mal de questions et d'intérêt dans la Commis-

sion. Il y a une commune qui a été contrôlée sur deux jours. Ce qui en ressort, et ce sont des conseils qu'on peut donner probablement à toutes ou en tout cas à une grande majorité de communes: attention à la sécurité en ce qui concerne les mots de passe, aux autorisations d'accès, aux clauses de confidentialité qui sont à prévoir, à l'accès au courrier entrant et sortant, lequel doit être accordé selon les besoins. Vous savez que pour FRI-PERS, l'Autorité donne un préavis pour la demande d'accès. La demande d'accès à FRI-PERS est très limitée et c'est l'Autorité qui donne son préavis quant à cette demande. Dans la balance, évidemment, cette évaluation est toujours celle du besoin et du principe de proportionnalité. Qu'est-ce qu'on accorde et pourquoi? A quoi ça sert?

Au sujet de la vidéosurveillance, il y a plus de requêtes, surtout venant de l'Etat et des communes, souvent des requêtes de plus en plus complexes, souvent même lacunaires. L'Autorité a été informée d'une pose d'installation vidéo sans enregistrement, une et une seule. Elle a préavisé 17 installations avec enregistrement. En principe, les préfets suivent les propositions et les préavis de l'Autorité. D'ailleurs, sur les sites Internet des préfectures, vous avez la liste des sites avec une vidéosurveillance. Tout ça est toujours basé sur le principe de proportionnalité. Un autre exemple: la pose d'une vidéo dans une entreprise privée, exposée à des activistes: pour prévenir l'atteinte aux biens, seuls l'entrée et le domaine public sont autorisés à être filmés. Un autre petit exemple que je trouvais intéressant: un appareil photo sur une parcelle en construction. On voit souvent le futur propriétaire prendre une ou deux photos par jour sur sa future construction. Eh bien, si ces photos sont communiquées, il faut avoir le consentement des personnes qui seraient photographiées et si c'est strictement personnel, bien entendu, c'est ok. Voilà le genre de demandes auxquelles l'Autorité est confrontée. Elle s'étonne du peu de demandes adressées dans les préfectures et probablement qu'à l'avenir, ça va changer un peu.

Concernant le registre des fichiers, celui-ci est un autre document extrêmement important dans les communes, que le préfet contrôlait d'ailleurs à l'époque de son inspection. Il y a un groupe de travail qui est en train d'établir quelles sont les collectes de données existant dans une commune. C'est un travail en cours.

Au sujet des statistiques au niveau de la protection des données, il y a 300 dossiers de protection des données qui touchent beaucoup à la sécurité informatique, sans parler de FRI-PERS, ni de vidéosurveillance; 139 dossiers concernent les organes cantonaux ou des organes chargés de tâches publiques, 51 concernent des communes et des paroisses, 66 d'autres organismes publics, 39 des particuliers et cinq des médias.

J'en arrive à la conclusion de la commission: il est constaté une complexification liée à la digitalisation, à l'externalisation, à Fribourg 4.0 et à tous ces nuages que sont les *clouds*.

Il y a un manque de ressources, c'est certain, dont un spécialiste en informatique, voire des aides ponctuelles pointues, comme je le disais dans mon introduction. Il y a enfin, en conclusion, last but not least, un excellent travail et une très bonne coordination entre les préposées au sein de l'Autorité.

Il me reste à remercier M^{me} Alice Reichmuth Pfammatter, préposée à la protection des données, et M^{me} Annette Zunzer Raemy, préposée à la transparence, laquelle quitte son poste, comme vous l'avez entendu. Je remercie également la commission, laquelle, à l'unanimité, a pris acte du rapport d'activité 2017 de l'ATPrD et vous invite à en faire autant. Elle remercie également le secrétaire de la commission, M. Samuel Jodry.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai pris acte des paroles du rapporteur qui étaient très complètes.

En effet, le subtil équilibre entre transparence et protection des données est un des piliers de la confiance que la population doit avoir envers les autorités et l'administration. Cet équilibre n'est pas toujours simple à trouver. Il nécessite des ajustements permanents. Je pense notamment à l'intégration des nouvelles technologies. La cyberadministration est un élément crucial de l'évolution de nos institutions et pose de nombreuses questions en matière de transparence et protection des données. Je remercie le président, M. Schneuwly, ainsi que les deux préposées, M^{mes} Alice Reichmuth Pfammatter et Annette Zunzer Raemy. Un merci particulier à M^{me} Zunzer Raemy qui quittera ses fonctions après avoir été la première préposée à la transparence dans le canton de Fribourg.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a parcouru avec intérêt le contenu du rapport de l'Autorité de la transparence et de la protection des données et remercie ladite autorité pour l'exhaustivité des informations données en rapport avec son activité.

Le travail remarquable accompli par cette autorité mérite d'être relevé. La préposée à la protection des données a fait savoir que sur 323 dossiers ouverts, 300 concernaient la sécurité informatique. La préposée a indiqué qu'il manque aujourd'hui un spécialiste de la sécurité informatique!

Sachant que la digitalisation de l'administration cantonale est un but de législature, nous demandons au Conseil d'Etat si les moyens engagés pour lutter contre la culture du hacking, très en vogue aujourd'hui, ont été suffisamment estimés. Chacun sait que la sécurité informatique est un enjeu majeur de notre siècle. Il devient urgent de mesurer l'étendue des risques liés à la sécurité des données. Les attaques n'arrivent pas qu'aux autres.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Je voudrais remercier notre rapporteur pour ses explications détaillées et sa liste à la Prévert.

Quelques remarques au sujet du rapport d'activité qui nous est soumis ce jour: avec l'adaptation en 2017 de l'Ordonnance sur l'accès aux documents à la Convention d'Aarhus, toute la législation fribourgeoise est désormais conforme à cette Convention dans le domaine de la transparence, quatre ans après son entrée en vigueur. Cela représente un accroissement significatif de la transparence pour tous nos administrés.

Fribourg 4.0 se fait à marche forcée et exige des efforts supplémentaires de l'ATPrD. Plusieurs domaines sont concernés, par exemple la cyberadministration, l'introduction du dossier électronique du patient ou les banques de données de l'administration scolaire. Sur ces différents projets, l'autorité cantonale salue le fait d'être associée à temps au processus législatif, mais souligne le manque d'un spécialiste en sécurité informatique.

A travers les courriels que vous avez reçus récemment, vous avez tous entendu parler du règlement général sur la protection des données de l'Union européenne entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce texte de loi et la révision au niveau fédéral de la loi sur la protection des données exigeront une nouvelle mise à jour de notre loi cantonale. A l'instar de l'année 2017, l'année 2018 sera pour notre canton importante en termes d'adaptations législatives.

Une nouvelle fois, nous tenons à souligner le travail conséquent fourni par cette Autorité avec les moyens à disposition et, à ce titre, à remercier la Commission et les deux préposées.

Avec ces remarques, notre groupe démocrate-chrétien prend acte avec satisfaction du rapport d'activité 2017.

Le Rapporteur. Je prends bonne note des remarques qui ont été formulées. Elles ne me surprennent pas.

La première concerne, chez les deux collègues qui se sont exprimées, le manque cruel d'un spécialiste en matière de sécurité informatique. Qu'on tienne à lutter contre le hacking ou qu'on tienne à faire autre chose, il manque cruellement cette personne-là dans l'ATPrD.

L'autre point concerne la mise à jour législative. Toute notre législation est forcément liée à la législation fédérale et il y aura évidemment, perpétuellement j'ai envie de dire, des ajustements à faire.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai entendu vos demandes, notamment au sujet de la sécurité informatique. Je vous signale simplement que l'administration 4.0 nécessite une vision globale de la sécurité informatique. Ce n'est pas seulement ce service qui est touché; c'est bien évidemment que des réflexions vont être

menées dans le cadre de Fribourg 4.0 et de la cyberadministration pour assurer la sécurité qui reste aussi un élément essentiel pour la protection des données.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

Rapport d'activité 2018-CE-39 Médiation cantonale administrative (Med) (2017)¹

Rapporteur: **Michel Chevalley** (*UDC/CVP, VE*).

Commissaire: **Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Discussion

Le Rapporteur. C'est le premier rapport de la Médiation cantonale administrative. Je pèse sur le mot cantonale, vous allez comprendre tout à l'heure pourquoi.

Notre commission s'est réunie le 14 mai dernier et a constaté que cette autorité, comme la première que l'on vous a présentée tout à l'heure, est une autorité indépendante qui est rattachée administrativement à la Chancellerie. Il n'est peut-être pas totalement inutile de rappeler les buts ou quelques-uns des principaux buts de cette autorité cantonale en matière de médiation administrative.

- > premièrement, aider les administrés dans leur rapport avec les autorités cantonales seulement. Dès qu'il y a une commune dans le bateau par exemple, cela ne fonctionne plus. Vous verrez plus loin avec mon exemple;
- > deuxièmement, favoriser la prévention ainsi que la résolution à l'amiable;
- > troisièmement, encourager les autorités à favoriser les bonnes relations avec les citoyens par exemple;
- > quatrièmement, pour la première année, faire un peu connaître cette Médiation cantonale administrative.

L'autorité est représentée par une seule personne, M. Vallat, et il a pour ce faire un 20% de temps de travail. Il se montre cependant disponible en tout temps. Il n'est pas seulement confiné dans un bureau deux matinées ou une journée par semaine, mais il est disponible en tout temps et il a pu traiter toutes les demandes. Il faut le relever ici, même si c'est peut-être un peu plus superficiellement lors de l'établissement des faits. Il était sollicité 43 fois. C'est quelque chose qui est nouveau et une bonne moitié des affaires pour lesquelles on le sollicitait n'étaient pas de sa compétence et il doit bien entendu renvoyer ailleurs. Ces 43 sollicitations ne sont pas forcément des contacts personnels. Cela peut être un contact sur son téléphone portable ou autre chose, des conseils de ce type-là; 32 de ces sollicitations viennent de particuliers. Le

¹ Rapport pp. 2160ss.

travail de la Médiation cantonale administrative était donc bien ciblé. Ce sont bien des particuliers surtout qui viennent demander de l'aide.

Deux exemples:

- > une personne se plaint auprès du Conseil d'Etat du comportement de certains collaborateurs de la DICS au sujet du financement d'une formation professionnelle. Ici, typiquement, la Médiation cantonale administrative fait son travail et arrive à faire s'entendre les deux parties;
- > une personne fait recours contre une taxation d'office qui la prive de sa subvention caisse maladie. Ici aussi, il y a eu un gros travail de l'autorité en matière de médiation pour arriver à trouver une solution.

Les remarques de M. Vallat en commission est que la loi sur la médiation, la LMed, est en ordre, mais serait peut-être à revoir sous certains angles. Elle présente un certain nombre de limitations aux yeux du médiateur cantonal. En matière de médiation, dès que c'est une affaire communale, elle va principalement au préfet. Dès que c'est une affaire de police, cela reste à la police ou éventuellement au Ministère public, voire au commandant de la Police cantonale. Dès que ce sont des conflits internes à l'administration d'une institution, cela peut être une médiation du Conseil d'Etat. Par exemple si l'Espace santé-social a un problème c'est certainement M^{me} la Directrice qui va d'abord fonctionner comme médiatrice.

Voilà les remarques que nous a faites M. Vallat et qui seront peut-être à l'ordre du jour des séances du Grand Conseil, si tant est qu'il y ait une modification programmée de la loi. On peut dire que pour cette première année de fonctionnement, la Médiation cantonale administrative donne entière satisfaction. Notre commission a pris acte du rapport d'activité et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Vous avez pu prendre connaissance de ce premier rapport d'activités de la Médiation cantonale administrative instaurée depuis janvier 2017. Dans bon nombre de cas, l'intervention du médiateur a permis d'apaiser des situations qui auraient pu s'enflammer. La Médiation administrative renforce ainsi les liens entre l'administration cantonale et la population et contribue ainsi à maintenir la proximité qui caractérise notre canton et fait sa force, comme cela a été dit tout à l'heure.

Ce premier rapport a démontré quelques lacunes de jeunesse de la loi. Ces remarques seront examinées, mais je crois nécessaire de laisser un peu de temps avant d'envisager ces modifications de loi. La question du rôle des préfets dans le domaine communal sera notamment discutée avec les structures territoriales.

Pour finir, je tiens à remercier celles et ceux qui ont contribué à élaborer la loi sur la médiation et à mettre en place cette

médiation. Il a fallu plus de 10 ans après l'entrée en fonction de la nouvelle Constitution cantonale pour aboutir à ce résultat. L'expérience a d'ores et déjà permis d'identifier une possible amélioration, mais l'ensemble du système fonctionne à satisfaction.

Je remercie M. Vallat, médiateur cantonal, pour son engagement et pour sa recherche incessante de solutions tant dans les dossiers qui lui sont transmis que dans l'organisation même de la fonction qu'il a inaugurée.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a parcouru en détails le rapport annuel d'activité 2017 du médiateur cantonal. Nous sommes satisfaits de son activité et nous le félicitons pour la mise en place de cette nouveauté qu'est la Médiation administrative cantonale.

Face au faible nombre de sollicitations, le groupe se pose la question de la limitation actuelle des domaines de compétences et se demande si une modification de la loi cantonale, la LMed, serait envisageable dans un délai de cinq ans. La question est bien sûr adressée aux représentants du Gouvernement. Durant ce laps de temps, le groupe estime que le taux d'activité doit rester à 20% pour le médiateur cantonal. Celui-ci se doit de développer surtout la promotion de ce service par les moyens institutionnels existant auprès de la population. Les 43 sollicitations démontrent à nos yeux aussi une certaine satisfaction du citoyen en rapport avec son administration cantonale.

C'est avec ces remarques que je vous remercie de votre attention.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). J'étais très impatiente de prendre connaissance du premier rapport d'activité de la Médiation administrative cantonale par son médiateur cantonal, M. Philippe Vallat, et je n'ai pas été déçue. Ce service de médiation administrative, souhaité par la nouvelle Constitution de 2004 comme outil moderne de la démocratie, a nécessité une douzaine d'années de travaux avant d'aboutir à la Médiation administrative, dont le rapport, après une première année d'activité, nous est présenté aujourd'hui.

Pour mémoire, rappelons que les services de l'ancien conseiller d'Etat Corminbœuf avaient déjà tenté sans succès de proposer un texte de loi qui n'avait, semble-t-il, pas été agréé par l'administration. La Médiation administrative que M. Vallat, médiateur cantonal, a été chargé d'appliquer remplit pleinement les tâches d'intermédiaire entre les administrés et l'administration, de résolution à l'amiable des conflits qui peuvent les opposer ainsi que de contributrice à un meilleur fonctionnement des autorités. La création d'un site internet donnant des indications générales et des informations sur l'accès à la Médiation cantonale ainsi qu'une large présentation du service aux diverses Directions de l'Etat et aux communes fribourgeoises a contribué à le faire connaître.

Je considère, contrairement à mon collègue, que les 43 situations qui ont sollicité le médiateur sont un succès pour une première année de fonctionnement. D'autre part, il nous a été dit en commission que pour les quatre premiers mois de cette deuxième année de médiation, le médiateur a déjà fait état de 25 demandes. A n'en pas douter, un service de médiation cantonale a fait preuve de son utilité dans le canton de Fribourg.

Dans son rapport, le médiateur se félicite du cadre fixé par la loi qui lui garantit l'indépendance et la liberté d'organisation, des conditions qui lui ont permis de déployer des dispositifs de médiation acceptés par toutes les parties. Il relève aussi que, sans exception, les services de l'administration ont fait bon accueil à ses sollicitations malgré les craintes exprimées avant son entrée en fonction. Par contre, au vu du nombre de demandes qu'il a reçues et auxquelles il n'a pas pu donner suite, il émet des réserves sur les domaines de compétences que le législateur lui a refusés en ne lui donnant pas la possibilité d'intervenir auprès des autorités communales et de la police. Le médiateur formule aussi quelques critiques au sujet du bureau qui lui a été alloué à la Chancellerie d'Etat. Ce bureau ne répond pas aux exigences de discrétion et de confidentialité que requiert l'exercice de son mandat.

Dans sa conclusion, M. Vallat invite le législateur à reconsidérer ces conditions, peut-être après les résultats d'une deuxième année de fonctionnement, mais en tout cas avant cinq ans.

Enfin, au sujet du coût d'une médiation administrative pour les usagers, un article qui avait été très discuté par le législateur lors de l'élaboration de la loi, le médiateur répond que pendant cette première année de fonctionnement, il n'a eu affaire à aucune utilisation abusive de ses services qui aurait donné lieu à des frais. La gratuité a donc été de mise, ce que préconisait le groupe socialiste qui, avec ces quelques remarques, prend acte de ce rapport en remerciant M. Vallat pour le professionnalisme et l'empathie avec lesquels il a exercé son mandat jusqu'ici.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport qui donne une bonne radiographie de l'activité de cet encore jeune service doté d'un médiateur à un taux d'occupation de 20%.

En 2017, il y a eu 43 prises de contact, dont certaines étaient de nature communale ou judiciaire, donc hors compétence de la médiation.

Durant les quatre premiers mois de l'année 2018, 25 sollicitations sont arrivées, ce qui indique que le service gagne en visibilité. Le besoin de la médiation est bien réel, bien que relativement modeste encore.

La loi sur la médiation est une bonne loi, mais ne concerne en l'état que les autorités cantonales. Une proposition de modification concernerait le domaine des compétences du médiateur lorsqu'un conflit implique le canton et une commune, cette dernière ne pouvant pour l'heure qu'être invitée à la procédure. Une telle modification ferait sens. Il serait bien aussi que le médiateur puisse avoir un bureau indépendant.

C'est avec ces remarques que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants pour les remarques ou les compléments d'information qui ont été amenés par rapport à ma présentation de tout à l'heure. Je vois que tout le monde prend acte du rapport et j'en suis satisfait. On peut dire effectivement qu'avec ce 20%, on doit continuer sur le même mode de fonctionnement et peut-être faire le point de la situation une année plus tard, laisser un peu d'expérience complémentaire à ce médiateur de façon à avoir toutes les données du problème éventuel en main pour d'éventuelles modifications légales.

Faut-il ou ne faut-il pas donner davantage de prérogatives et lesquelles à ce médiateur? Faut-il retirer au préfet la médiation qu'il fait en matière communale et la donner à ce médiateur cantonal? Pourquoi pas, mais c'est une discussion qui viendra très certainement dans ce plénum.

Vous l'avez dit, c'est un succès. Je partage cette idée de M^{me} Lehner-Gigon, 43 demandes, même si certaines n'étaient pas directement de la compétence de la Médiation cantonale, mais c'est à la fois peu et à la fois pas mal pour une première année, surtout que ce n'est qu'un 20%. La gratuité est aussi un point fort: le citoyen sait qu'il peut accéder gratuitement à la médiation. M^{me} Antoinette Badoud a relevé également qu'il faudra peut-être modifier un certain nombre de prérogatives via les bases légales actuelles et deux intervenantes ont parlé du bureau. Ce n'était peut-être pas forcément idéal, même si le médiateur travaille aussi avec son téléphone portable et aussi depuis son domicile, puisqu'il est extrêmement mobile et ouvert pour recevoir des appels en tout temps.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai pris note des interventions et je vous en remercie.

Effectivement, tout le monde est d'avis que cette loi comporte quelques défauts de jeunesse, mais qu'il faut acquérir un peu d'expérience avant de procéder à des modifications législatives. Que ce soit deux ou cinq ans, nous prendrons cela en considération après le deuxième rapport d'activité. Quant au bureau, c'est vrai qu'il offre peu d'intimité pour une telle fonction. Des solutions seront recherchées.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

**Mandat 2018-GC-10 Romain Collaud/Gabriel Kolly/Nicolas Kolly/Claude Brodard/Yvan Hunziker/Christine Jakob/Stéphane Peiry/Nadine Gobet/René Kolly/Sylvia Baiutti
Crédit d'impôts aux citoyens grâce au bénéfice de la BNS¹**

Prise en considération

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). La réponse du Conseil d'Etat nous a laissés, Romain Collaud et moi-même, principaux mandataires, assez dubitatifs, notamment sur l'aspect de la complexité de la mise en œuvre. L'IFD le fait déjà pour les enfants, le procédé restant le même pour les conjoints. D'autre part, nous avons avec cet objet la possibilité d'enfin récompenser la population et la famille de manière directe. Cependant, au vu de la réponse du Conseil d'Etat et le peu de soutien avec comme conséquence l'échec programmé, nous retirons avec regret le présent mandat. Mais, M. le Directeur, ne vous en faites pas, nous reviendrons certainement prochainement avec d'autres demandes de baisse fiscale pour les personnes physiques et nous ne perdons pas espoir d'en faire passer une une fois.

> Cet objet est retiré par ses auteurs.

**Motion 2018-GC-47 Anne Meyer Loetscher/Susanne Aebischer
Un-e unique délégué-e à l'enfance et à la jeunesse²**

Prise en considération

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Cette motion vise une simplification de la loi sur l'enfance et la jeunesse afin de donner plus de liberté au Service pour trouver la meilleure organisation en fonction des besoins du moment. En supprimant l'al. 2 de l'art. 18 – «Le poste est occupé par deux personnes représentant les deux communautés linguistiques.» –, on supprime une directive unique dans notre législation.

Le canton de Fribourg est sensible à la question du bilinguisme et l'aspect de la maîtrise des deux langues est essentielle; c'est pourquoi nous demandons que cette notion soit inscrite dans la loi.

Nous souhaitons avant tout résoudre un problème structurel avant de résoudre un problème de recrutement. On ne peut pas parler de *job sharing*, étant entendu que les deux délégués ont chacun un poste distinct, à savoir représenter les parties germanophone et francophone avec le même cahier des

charges et le même droit de participer aux séances au sein de l'Etat ou intercantionales. Avec un 40% et un 60%, c'est tout simplement impossible.

Nous ne voulons pas supprimer une avancée vers le bilinguisme; la personne pourrait d'ailleurs, dans le futur, être alémanique.

Pour l'anecdote, j'avais engagé Lisa Wyss, devenue ensuite la déléguée à l'enfance et à la jeunesse germanophone, pour mettre sur pied le service de la jeunesse staviacoise; à aucun moment, sa provenance linguistique a été une question.

Et on peut faire un parallèle avec le bureau de l'intégration où dans la loi, il n'y a pas de directive sur ce poste. M^{me} Giuseppina Greco est la déléguée à 100% de langue maternelle alémanique et italienne et parle parfaitement cinq langues. La déléguée à l'intégration porte notamment le projet «Communes sympas», projet qui trouve des similitudes avec la stratégie de la jeunesse.

Aujourd'hui, la Commission de l'enfance et de la jeunesse et la Direction de la santé et des affaires sociales ont mis en place une unique stratégie cantonale «Je participe!» et un unique plan d'action avec des recommandations aux communes.

La stratégie de la promotion de l'enfance et de la jeunesse laisse la responsabilité aux communes de réaliser leurs concepts, avec leur culture et leurs particularités.

Malgré tout ce qui sera dit sur les modes de recrutement, je vous demande de faire le choix de revenir à une loi cadre qui ouvre toutes les possibilités d'organisation.

Avec ces commentaires, je vous remercie de soutenir la motion.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Je suis membre du Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse (Frisbee). Je parle au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Nous sommes d'accord que le Conseil d'Etat soit sensible au bilinguisme. Nous pensons que le Conseil d'Etat est intéressé à des engagements équilibrés au niveau des langues. Nous pensons cependant que l'engagement du délégué à l'enfance et à la jeunesse avec une participation des deux langues et des deux cultures est très important. Il est clair qu'il faut développer une politique cantonale de jeunesse comme le projet «Je participe!» – «Ich mache mit!» où il est démontré l'enrichissement d'une étroite collaboration entre les deux langues et deux cultures. Il est maintenant encore très important, parce qu'il faut transporter des mesures dans les régions et dans les communes avec grande sensibilité.

D'autres groupes ont fait une petite analyse. Le partage du poste a l'avantage que deux cultures linguistiques avec leurs spécificités sont directement impliquées. Un échange

¹ Déposé et développé le 19 janvier 2018, *BGC* février 2018 p. 271; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} mai 2018, *BGC* juin 2018 pp. 2631ss.

² Déposée et développée le 23 mars 2018, *BGC* mars 2018 pp. 757ss; réponse du Conseil d'Etat le 23 mai 2018, *BGC* juin 2018 pp. 2630ss.

direct est possible. Le temps partiel souvent demandé par les hommes et les femmes est une très bonne possibilité et on veut l'enlever. Les désavantages à deux emplois est que cela demande plus de temps pour le processus, mais c'est aussi possible. Quels sont les dangers? Les francophones ou plutôt les germanophones sont oubliés, surtout au niveau de la culture. Le développement vers un poste unique de langue et de culture est présent ici, avec cette motion. Ne faudrait-il pas aller vers un EPT? Il y a des postes à disposition. C'est un nouveau poste qui a été créé et on pourrait donc mettre plus de temps à disposition des deux côtés.

J'ai une question par rapport à l'argument selon lequel on ne trouve pas de personnes alémaniques: je connais des personnes qui ont postulé. Pour une personne, le processus a été trop long et elle a pris un autre poste. Une personne a reçu la réponse qu'on attendait la motion. A une personne, on lui a rendu le dossier. Est-ce de la mauvaise volonté ou une stratégie? J'espère que les argumentations sont fondées.

Merci, M^{me} la Directrice, de votre réponse.

Notre groupe ne va pas soutenir la motion.

Garghenti Python Giovanna (PS/SP, FV). Ne nous trompons pas, Mesdames et Messieurs. Il ne s'agit pas pour cette motion d'un combat entre alémaniques et germanophones, mais vraiment de permettre à un service de l'Etat de s'organiser avec efficacité et efficience pour le bien de chaque enfant et de chaque jeune dans le canton.

Le fait que la loi sur l'enfance et la jeunesse indique à son art. 18 que le poste de délégué est occupé par deux personnes représentant les deux communautés linguistiques est unique. Pour aucun autre poste de ce genre, il n'y a une telle disposition légale. Cette disposition précise n'a pas lieu d'être dans une loi.

Qu'il soit alémanique, francophone, migrant, fille ou garçon, hétéro ou LGBT, chaque enfant et chaque jeune a le droit aux mêmes chances de développement dans ce canton.

La mission du Service et de la délégation à l'enfance et à la jeunesse est d'assurer qu'une politique globale transversale soit mise en place pour tout le canton tout en respectant les spécificités des communes.

Plus la délégation à l'enfance et à la jeunesse sera efficace dans la mise en place de sa politique, plus les enfants et les jeunes de ce canton pourront en bénéficier.

Il ne sert à rien, quand il y a si peu de places de travail – 250% depuis 2018 –, de diviser ces temps de travail en micropourcentage, cela ralentit le travail et l'alourdit.

L'expérience des dix dernières années a montré que les collaboratrices tant alémaniques que francophones se sont épuisées à gérer des tâches de grande envergure avec un 40% et un

60%, tout en perdant un temps considérable à se coordonner ou à participer aux mêmes réunions.

C'est un gaspillage extrême d'énergie et de forces de travail; c'est aussi un immense engagement la part de ces personnes, qui, pour construire cette politique, ont dû s'impliquer au-delà de ce qui était attendu d'elles.

Si, actuellement, la politique de l'enfance et de la jeunesse «Je participe!» tient véritablement compte des spécificités culturelles de ce canton, cela dépasse largement les personnes qui occupent la fonction de délégué.

Cela tient à la mission même qui est donnée au poste de délégué: il s'agit de développer une politique avec les communes et les acteurs et actrices du terrain.

Dès lors, inévitablement, que le poste soit occupé par une personne francophone ou alémanique, les besoins du terrain, les bonnes pratiques des communes, les initiatives des bénévoles et des professionnels du domaine, qu'elles viennent de n'importe quel district ou région de ce canton, tout cela nourrit cette politique qui se veut participative. C'est ce mécanisme participatif qui garantit que les besoins des communes et acteurs et actrices, tant alémaniques que francophones, soient effectivement entendus.

Il faut ajouter qu'il y a eu à plusieurs reprises de longs mois où la déléguée francophone a dû gérer seule le bureau pour cause d'absence de la déléguée alémanique.

En effet, il y a eu trois congés maternité et un temps de latence de quelques mois avant de repourvoir le poste en 2015.

Pendant tout ce temps, les travaux ont continué à être menés pour le bien des deux communautés linguistiques et pour l'ensemble des enfants et des jeunes de ce canton.

La première journée cantonale de «Je participe!» a été entièrement confectionnée sans l'apport de la déléguée alémanique et pourtant cette journée a permis une prise de parole équilibrée et une implication importante de la partie germanophone du canton. La classe invitée par exemple venait de Wünnewil-Flamatt et il n'y avait pas de classe de jeunes romands.

Comment suis-je au courant de tout cela? J'ai été longtemps membre et aussi présidente de l'association des Maxi Beaux Arts qui a assidument participé aux activités organisées par le bureau de l'enfance et de la jeunesse.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, l'al. 2 de l'art 18 n'a pas lieu d'être dans cette loi et je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette motion.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Es gibt tatsächlich Argumente für oder gegen zwei Jugendbeauftragte in französischer und deutscher Sprache. Ich bin jedoch überzeugt, dass die Vorteile des heutigen Modells eines Jobsha-

rings deutsch/französisch sowohl für die Jugendbeauftragten wie für den Arbeitgeber überwiegen und dass der Grosse Rat im Jahre 2006 die richtige Entscheidung gefällt hat.

Zukunftsweisend war der damalige Entscheid zugunsten eines Jobsharings, weitsichtig in Bezug auf die Zweisprachigkeit unseres Kantons!

Der rote Faden des Aktionsplans «je participe – I mache mit» sieht bei sämtlichen Zielen den Einbezug aller beteiligten Akteurinnen und Akteure vor. Es wird dort auch festgehalten, dass die Vernetzung der zahlreichen Akteure für eine erfolgreiche Jugendpolitik äusserst wichtig ist. Eine geeignete Umsetzung der kantonalen Strategie kann jedoch nicht am Schreibtisch festgelegt werden, sie findet vor Ort in den Gemeinden, mit den Betroffenen statt!

Mit dem aktuellen Gesetzesartikel kann der Kanton Freiburg die Chance des Austausches beider Sprachregionen 1:1 nutzen, was eben gerade ein Vorzeigemodell der guten Praktik sein sollte. Wenn nun die Motionärinnen der Meinung sind, dass die Bezeichnung von zwei Jugendbeauftragten mit ein und demselben Pflichtenheft die Arbeit der Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung verlangsamt, so muss in erster Linie kritisch nachgefragt werden, wie die beiden Jugendbeauftragten organisiert sind respektive wie deren Pflichtenheft aufgebaut ist. Wieso ist es genau dasselbe?

Doppelspurigkeiten – und da bin ich mit den Motionärinnen durchaus einverstanden – sollten unbedingt vermieden werden. Solche sind jedoch bei einem gut organisierten Jobsharing mit klarer Rollenteilung kein Thema.

Nehmen wir das Beispiel der Lehrpersonen: Tagtäglich unterrichten zahlreiche Lehrpersonen durch Teamteaching erfolgreich eine Klasse. Dazu braucht es selbstverständlich Absprachen, aber diese bringen auch einen grossen, entsprechenden Gewinn. Teamteaching oder Jobsharing bedeutet ja nicht, dass beide Stellenpartner genau dasselbe tun, ganz im Gegenteil, sie teilen sich untereinander auf, bauen auf ihren Ressourcen und Kompetenzen auf und ergänzen sich. Warum sollte dies bei zwei Jugendbeauftragten nicht auch funktionieren?

Auch beim Problem der Stellenbesetzung durch die fehlende deutschsprachige Jugendbeauftragte können wir uns an der Praxis der Anstellung von Lehrpersonen orientieren. Wenn immer möglich wird dort eine offene Stelle durch eine Person mit den verlangten Qualifikationen besetzt – wie überall anderswo übrigens auch. Falls dies jedoch einmal nicht möglich ist, können auch Personen ohne die verlangten Qualifikationen für eine befristete Zeit beauftragt werden. Das würde heissen, bis eine deutschsprachige Jugendbeauftragte oder ein Jugendbeauftragter gefunden wird, kann diese Stelle auch befristet einer Person übertragen werden, welche nicht allen Anforderungen gerecht wird.

Die Aussagen meines Kollegen Schneuwly überraschen und irritieren mich nun allerdings sehr. Es wäre meines Erachtens inakzeptabel, sollten sie sich als richtig erweisen.

Schlussendlich bin ich klar der Meinung, dass alle hier diskutierten offenen Fragen einzig auf operativer Ebene zu lösen sind. Auf keinen Fall braucht es dafür eine Gesetzesänderung durch den Grossen Rat.

Deshalb bitte ich Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Motion abzulehnen.

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné la motion de M^{mes} les Députées Meyer Loetscher et Aebischer concernant un unique délégué à l'enfance et à la jeunesse. Cette motion va dans le sens d'alléger la loi afin que la commission de l'enfance et de la jeunesse puisse fonctionner avec un ou deux délégués suivant les personnes à disposition ou leurs besoins. Il n'y a aucune intention de dévaloriser une ou l'autre communauté linguistique et culturelle de notre canton. Le soutien que l'on peut apporter à l'enfance et à la jeunesse ne consiste pas à savoir si une ou deux personnes sont nécessaires, mais ce sont les connaissances et les compétences de ces dernières qui sont les plus appropriées. Dans le but de laisser plus de marge de manœuvre à ladite commission, le groupe libéral-radical soutient cette motion.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: Je suis membre du conseil communal de Schmiten en charge de la jeunesse et, partant, de la «Jugendarbeit» de la commune.

Dans notre canton, le bilinguisme est souvent présenté comme étant un des grands atouts. A juste titre. Il est important et enrichissant de pouvoir échanger, de pouvoir bénéficier des expériences différentes, d'une approche alternative et d'une vision externe. Comme toujours, cet avantage, cette position privilégiée a un prix. Il est vrai que cet échange demande du temps et un engagement supplémentaire. Mais cela est un choix.

D'un point de vue formel, je suis entièrement d'accord que l'on peut remettre en question le fait que cette représentation équitable des communautés linguistiques figure dans un article de loi.

On peut en effet s'imaginer d'autres modèles, par exemple avec un supérieur hiérarchique d'une langue et un collaborateur de l'autre, ou pourquoi pas un mandat à une association d'intérêt public, comme par exemple le «Verein Kinder und Jugend». Tout cela est possible et imaginable, pour autant que les aspects de fonds n'en souffrent pas.

Mais c'est justement sur le fond que des questions se posent.

La motion prétend avoir trouvé l'œuf de Colomb à des problèmes de recrutement en abolissant un article de loi qui traduit ce bilinguisme par l'emploi fixe d'une personne par com-

munauté linguistique. En d'autres termes: ce ne sont pas les problèmes organisationnels qui sont en cause, mais les problèmes de recrutement. En ce qui me concerne, je m'oppose à cette logique, car ce n'est pas en changeant la disposition légale qu'il sera plus facile de trouver la bonne personne – je crains même que cela deviendra plus difficile.

Je regrette en plus que le Conseil d'Etat n'a pas mieux développé dans sa réponse la manière selon laquelle il veut garantir, dans le futur, la représentation équilibrée des deux communautés linguistiques. Et cette réponse ne dit pas si ces problèmes d'organisation peuvent être résolus par d'autres façons. On peut par exemple se demander s'il est nécessaire que les deux personnes participent régulièrement ensemble aux événements organisés par le service, indépendamment du fait que ceux-ci ont lieu dans la partie germanophone ou francophone du canton.

Et pourquoi ne pas avoir réfléchi à une répartition alternative des tâches, afin de valoriser les postes? Car l'article de loi en vigueur n'empêche en rien une telle réflexion.

La différence entre la «Jugendarbeit» de la partie germanophone du canton et l'animation socioculturelle «im wälsche Kantonsteil» est bien plus qu'une simple différence linguistique. Nous parlons ici de deux cultures distinctes, de deux écoles différentes et deux manières de travail différentes. Et c'est justement cet échange, cette pluralité qui a présenté un atout majeur dans le passé, qui a d'ailleurs à plusieurs fois été soulevé par les collaborateurs du bureau de promotion des enfants et des jeunes. Car en effet, il n'appartient pas aux délégués de mener un dialogue avec la jeunesse du canton; cela est effectivement la tâche des animateurs ou des «Jugendarbeiter». Mais ce sont ceux-ci, donc les employés des communes, qui doivent pouvoir s'adresser à des délégués qui connaissent de leur propre expérience l'animation socioculturelle ou alors la «Jugendarbeit».

Eben aufgrund dieser Unterschiede und aufgrund deren Abbildung innerhalb der Fachstelle konnten sowohl im deutschsprachigen wie auch im französischsprachigen Kantonsteil Impulse gesetzt werden, die im anderen Kantonsteil auf grosses Interesse stiessen. Eben dieser Austausch war es, der wichtig und bereichernd war. Damit dieser Austausch stattfinden konnte und damit die Ideen und Projekte auch innerhalb der Fachstelle mit der entsprechenden Fachkompetenz beurteilt und betrachtet werden konnten, mussten auch auf der Fachstelle beide «Schulen», beide Mentalitäten und beide Arbeitsweisen vertreten sein. Wenn wir nun diese Stärke, diesen Pluspunkt einfach aufgeben, riskieren wir dies zu verlieren.

Und genau hier vermisste ich in der Antwort des Staatsrates ein klares Bekenntnis zu dieser Dualität, ein klares Bekenntnis dazu, wie diese Dualität aufrechterhalten werden soll. Wie wollen wir in Zukunft sicherstellen, dass die Jugendarbeit, wie sie in der deutschen Schweiz gelebt und geschult

wird, auch weiterhin innerhalb der Fachstelle verankert bleibt? Wie wird gewährleistet, dass die Jugendarbeiter der Gemeinden auch in Zukunft eine Ansprechperson an der Fachstelle haben, die über diese spezifischen Informationen und Kenntnisse verfügt? Wie könnte die Stelle der Jugendbeauftragten letztlich durch organisatorische Massnahmen aufgewertet werden, damit die Rekrutierung einfacher... (*Redezeit abgelaufen*)

Hayoz Madeleine (PDC/CVP, LA). Je ne vais pas revenir sur tous les points positifs qui ont été donnés en faveur de la nomination d'une seule personne. Nous soutenons qu'une personne bilingue avec maîtrise des deux langues et des deux sensibilités culturelles de notre canton, en plus de compétences professionnelles, serait la personne adéquate pour ce poste. Fribourg doit prôner son bilinguisme, en faire un atout. En voilà une occasion magnifique.

Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité cette motion.

Schwander Susanne (PLR/FDP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin ehemaliges Mitglied der Arbeitsgruppe «Je participe!» und als ehemalige Syndiqué war ich verantwortlich für die Jugendarbeit. Ich spreche hier in eigenem Interesse.

Ich kenne die bisherigen Stelleninhaberinnen und kann nur unterstreichen, welche wichtige und immense Arbeit sie im Zusammenhang mit der neuen Jugendstrategie geleistet haben.

Ich bitte Sie, diese Motion nicht anzunehmen. Ich kann die Stellungnahme von Frisbee, die Sie auch erhalten haben, voll und ganz unterstützen.

Il ne s'agit pas d'une simple question de langue. Le système de duo des délégués permet de tenir compte des spécificités culturelles et propres aux deux régions et qui se retrouvent dans le travail avec et auprès des enfants et des jeunes. Et ce système a prouvé sa pertinence en permettant de mener à bien des projets complexes tels que la stratégie «Je participe!». La possibilité d'échange de réflexion entre les deux délégués a été une ressource précieuse pour la conception et l'accompagnement de processus visant à impliquer des acteurs multiples: service de l'Etat communes, associations, jeunes, des deux côtés de la Sarine. Il serait regrettable de se priver de cette richesse.

Frau Staatsrätin: Wie würde die Besetzung beider Stellen mit deutschsprachigen Mitarbeiterinnen wohl goutiert werden im Amt und von der welschsprachigen Abteilung der Jugendarbeit? Ich hätte da gerne eine Antwort darauf.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je ne vais pas allonger les débats. Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir à une grande majorité la motion de M^{mes} Meyer Loetscher et Aebischer.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Deutschfreiburger und als Deutschfreiburger bin ich sehr überrascht, wie wenig wir dem Staatsrat wert sind, indem er die Motion Meyer/Aebischer unterstützt.

Wenn man das heutige Modell nicht beibehalten will, kann man den Jugendbeauftragten ohne Weiteres gleich ersatzlos streichen. Gerade Kinder und Jugendliche möchten sich in ihrer Muttersprache ausdrücken, das heisst, auf Dialekt, oder andersch gseet, är wetti rede, wimu de Schnabu gwachse esch und nicht in einem künstlichen Hochdeutsch.

In diesem Sinne bitte ich Sie, meine lieben Kolleginnen und Kollegen, diese unsinnige Motion abzulehnen und sie nicht anzunehmen.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Auch ich möchte mich hier als Deutschfreiburgerin äussern und Sie bitten, diese Motion abzulehnen. Ich hatte letzte Woche mit meinem Neffen, der der französischen Sprache nicht gross mächtig ist, ein Ereignis erlebt, das wie eine Ohrfeige war. Er kam ins Kantons-
spital, wo er nicht einmal das Anmeldeformular auf Deutsch bekam. Wir müssen aufhören damit, immer etwas für die Deutschsprachigen machen zu wollen, aber dann nie etwas zu machen. Im Kantons-
spital ein Anmeldeformular auf Deutsch zu erhalten ist ein Muss und dies war letzte Woche nicht der Fall.

Ich befürchte, dass es, wenn wir jetzt bei der Jugendarbeit auch noch sparen und die Deutschsprachigen wieder in eine Ecke stellen, im Kanton einmal eine Revolte geben wird. Wir müssen begreifen: Ein Drittel dieser Bevölkerung spricht die deutsche Sprache und sehr viele deutschsprechende Leute sprechen – wie Ihr Welschen kein Deutsch – kein Französisch. Das ist nun mal so und das muss man akzeptieren. Deshalb lehne ich diese Motion ab und hoffe, dass wir weiterhin zwei Jugendbeauftragte haben werden, einen französisch- und einen deutschsprachigen.

Senti Julia (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin – trotz meines Alters – seit 7 Jahren in Murten in der Jugendkommission und ich spreche hier auch in Vertretung des Jugendarbeiters von Murten, der mich gebeten hat, Sie darum zu bitten, diese Motion abzulehnen. Die Kommunikation läuft momentan einzig über diese Person. Die deutschsprachige Jugendarbeit hat sehr viel Mühe, im Kanton ihre Anliegen geltend zu machen. Mit Interesse muss ich auch feststellen, dass sich bisher nur deutschsprachige Grossratsmitglieder zu einer Ablehnung dieser Motion geäussert haben und nur französischmuttersprachige Mitglieder zu einer Annahme. Ich nehme das mit einem Schmunzeln zur Kenntnis.

Ich hätte es bevorzugt, wenn man diese Situation mit einem Postulat angegangen wäre. Dass vielleicht der Gesetzestext nicht der richtige Platz ist, um eine solche Bestimmung zu fixieren, ist eine Sache. Ich hätte es gerne gesehen, wenn man

zuerst einen Bericht verlangt hätte, um zu sehen, wo die Probleme in dieser Situation liegen und wie man diese angehen kann respektive wie eine Alternativlösung aussehen könnte.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Als Deutschfreiburgerin, Bernerin und Graubündnerin habe ich diese Motion unterstützt, weil ich dafür bin, dass wir in der Organisation unseres Staates alles daran setzen, dass die Möglichkeiten einer Stellenbesetzung nicht eingeschränkt sind. Wir haben mit dieser Motion nicht bezwecken wollen, dass wir die Deutschfreiburger beschneiden oder dass Jugendliche allenfalls nicht in ihrer Sprache sprechen können. Es ging uns hauptsächlich darum, diese strukturelle Geschichte – eine einmalige Erwähnung im Gesetz, dass eine Stelle, die eine Strategie ausarbeitet, welche für den ganzen Kanton gültig ist, zwingend mit zwei Personen besetzt werden muss – zu bereinigen. Wir haben in verschiedenen Positionen im Kanton in der Verwaltung Menschen, die in diesem Kanton aufgewachsen sind, die die Sensibilität der Partnerregion beherrschen, welche eine Strategie entwickeln können. Wir haben diese Beispiele schon. Im zweisprachigen Seebezirk kann ich mir nicht vorstellen, dass die Sozialarbeit oder alle anderen Menschen in der Altersarbeit immer doppelt besetzt werden müssen, damit wir die Sensibilität der anderen Sprachgruppe besser verteidigen können. Wir leben diese Kultur im Alltag im Seebezirk. Es ist mir bewusst, dass wir es noch nicht überall erreicht haben.

Dem voran geht unsere Bildung: An dem Tag, an dem wir Immersionslernen praktizieren und das Erlernen der Partnersprache eine Selbstverständlichkeit ist, wird auch die Frage der kulturellen Sensibilität in unserem Kanton kein Problem mehr sein.

Im Jahre 2006 haben meine Kolleginnen und Kollegen aus der CVP sich dafür eingesetzt, diesen Artikel im Gesetz so zu verankern. Seither sind wir Schritte weiter gegangen. Wir sagen: Der Kanton will Brücken bauen. Wir wollen Menschen anstellen, die diese Sensibilität haben und wir möchten dem Amt die Möglichkeit geben, diese Stellen ideal zu besetzen – natürlich, indem sie beide Sprachregionen und kulturellen Sensibilitäten berücksichtigen.

Deshalb bitte ich Sie, unserer Motion zuzustimmen. Sie steht für ein zweisprachiges Fribourg, ein Fribourg mit Brücken, und nicht für ein Fribourg mit einem Röstigraben.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat est sensible à la question du bilinguisme et mène une politique favorisant cet atout et cette richesse pour notre canton. Il est vrai que le poste de délégué à l'enfance et à la jeunesse est une exception dans la législation fribourgeoise, puisque c'est le seul poste où l'on demande d'avoir une répartition entre la partie francophone et la partie alémanique de notre canton. Dans la pratique et jusqu'à aujourd'hui finalement, le système du duo des délégués a eu beaucoup d'avantages, en particulier

aussi – cela a été relevé par plusieurs d’entre vous – dans l’enrichissement des réflexions; et nous avons pu ensemble – et j’aimerais relever aussi le fait que cela s’est fait une partie du temps en l’absence, pour congé maternité, des délégués alémaniques – mener à bien la stratégie «Je participe!». Il faut bien dire que le système a montré ses limites et notamment dans le domaine du recrutement. Nous remplaçons pour la troisième fois la déléguée de la partie germanophone et nous sommes quand même confrontés à certaines difficultés. Ce n’est pas une question de ne plus pouvoir faire de *job sharing*, parce qu’un *job sharing* s’entend dans un poste compris sur le même cahier des charges avec une répartition des différentes tâches entre les différents partenaires, mais pas forcément sur une représentation de partis linguistiques du canton. Ce que nous souhaitons est de pouvoir vraiment trouver la bonne personne, mais je peux vous assurer, Mesdames et Messieurs les Députés, que ma Direction recherchera une solution qui tienne au mieux compte du bilinguisme et qui permette de conseiller les partenaires et de traiter les dossiers dans les deux langues de notre canton. C’est évidemment une condition extrêmement importante.

On m’a posé la question de quel était mon avis si ce poste était occupé par deux personnes de langue alémanique. Mon avis sera le même que s’il était occupé par deux personnes de langue francophone. Cela ne va effectivement pas et il faut pouvoir avoir des personnes qui parlent le français et/ou l’allemand et qui aient une bonne compréhension des cultures. Ce n’est pas seulement une question de langue, mais aussi une question de culture à intégrer dans cette question.

En ce qui concerne les questions de M. le Député Schneuwly sur les postulations, j’aimerais d’abord dire et rappeler à M. Schneuwly que lorsqu’il y a des engagements, on établit d’abord des compétences dont on a besoin, ensuite des critères auxquels doivent correspondre les candidats; puis on retient des candidats pour des entretiens et après l’entretien des décisions sont prises. Sur la première mise au concours, nous avons eu environ une dizaine de postulations. Le Service a reçu trois candidats. Pour un des candidats qui a été retenu, M. Schneuwly a évoqué un délai trop long; j’aimerais répondre que le poste a été mis au concours le 7 décembre 2017 et que la personne a reçu une proposition le 6 février. On ne peut donc pas parler d’un temps trop long si la personne a décidé de renoncer à ce poste pour des raisons qui lui sont personnelles et qui relèvent du secret au protection des données des dossiers. Si une personne a reçu un dossier en retour, c’est qu’elle ne correspondait pas aux critères qui ont été établis pour ce poste. Nous sommes maintenant dans la phase de deuxième procédure de recrutement. Nous avons reçu onze dossiers. La procédure est en cours et effectivement nous avons attendu les débats d’aujourd’hui avant de poursuivre les entretiens avec les différents candidats pour nous permettre d’avoir aussi une vision claire et de pouvoir être clairs avec les candidats qui se présentent par rapport à cet élément-là.

Mesdames et Messieurs, je peux vous redire que nous nous engageons à trouver les meilleures solutions qui favorisent aussi le bilinguisme dans notre canton et c’est avec ces remarques que je vous propose d’accepter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 45 voix contre 34. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kratinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 34.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 4.*

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de session

Assesseur-e-s

Justice de paix de la Singine

Poste 1

2018-GC-85

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élu *Michel Eltschinger*, à *Brünisried*, par 82 voix.

A obtenu des voix *Theres Imstepf-Kaenel*: 1; M^{me} *Michaela Pulfer*: 1.

Assesseur-e-s

Justice de paix de la Singine

Poste 2

2018-GC-86

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 12; nuls: 2; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue *Theres Imstepf-Kaenel* à *Düdingen*, par 74 voix.

—

> **La séance est levée à 17h10.**

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*